



COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



SOCIÉTÉS CIVILES ET POUVOIRS PUBLICS : QUELS DIALOGUES POUR DES POLITIQUES AU SERVICE DES CITOYENS ?

Actes du séminaire international CFSI-IRG
Jeudi 21 novembre 2013

Auteurs : Thi Baï Bernard, Agnès Belaïd et Delphine Arnould (CFSI)
Avec la collaboration de l'IRG
et le soutien financier de l'Agence Française de Développement
et de la Fondation Abbé Pierre



NOS PARTENAIRES



www.institut-gouvernance.org



www.fondation-abbe-pierre.fr



www.afd.fr



www.diplomatie.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence Française de Développement et de la Fondation Abbé Pierre. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence Française de Développement.

SOMMAIRE

NOS PARTENAIRES	3
PREAMBULE	5
OUVERTURE – MORCEAUX CHOISIS	6
LES ATOUTS CONFIRMES DU DIALOGUE PLURI-ACTEURS	10
L'importance du pluri-acteurs.....	10
Les effets du dialogue sur les acteurs	12
Les effets du dialogue sur les politiques publiques	13
DES OUTILS DE SOLIDARITÉ POUR FAVORISER LE DIALOGUE.....	16
Une aide bilatérale qui favorise les processus de participation.....	16
La coopération de territoire à territoire	18
Le rôle du tiers aidant dans l'appui au dialogue	20
Conclusion : la nécessité de créer un cadre pour ce dialogue	23
DES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU DIALOGUE	24
Des appréhensions intrinsèques à la participation	24
Tenir compte des rapports de force et des enjeux de pouvoirs.....	24
Entre représentativité et légitimité de la société civile.....	27
POUR UNE APPROCHE DU CHANGEMENT SOCIAL DANS LA DURÉE ...	29
Adopter une approche de processus inscrits dans la durée	29
Sortir de la logique « projet »	30
Repenser le partenariat et la coopération	31
CONCLUSIONS	34
LISTE DES ACRONYMES	38
PORTRAITS DE QUELQUES INTERVENANTS.....	39
PROGRAMME DE LA JOURNÉE	48



PREAMBULE

Dans bien des contextes, en France ou à l'international, le dialogue entre OSC et pouvoirs publics ne constitue pas un acquis et est confronté à nombre d'obstacles. En dépit du scepticisme relatif dont sont l'objet les approches « pluri-acteurs », tant dans la concertation locale que dans la coopération et la solidarité internationale, l'enjeu de la co-construction des politiques publiques, dans un monde en transition, n'a jamais été aussi fort.

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), plateforme pluri-acteurs, s'est engagé depuis 2004 dans des programmes visant à favoriser la participation de la société civile aux politiques publiques. Ces dix années de pratiques ont permis de soutenir et de revisiter les modes de coopération des membres du CFSI et de leurs partenaires, mais aussi et surtout, de faire preuve d'innovation pour développer un dialogue constructif entre société civile et pouvoirs publics locaux et nationaux.

Avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), du ministère des Affaires étrangères (MAE) et en partenariat avec l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), le CFSI s'est résolument engagé dans la mise en œuvre de programmes pluri-acteurs vecteurs d'une coopération plus efficace, solidaire et légitime entre les organisations de la société civile (OSC) d'ici et de là-bas.

Le programme « Société Civile et Participation » s'est essentiellement focalisé sur la capacité des OSC à dialoguer avec les pouvoirs publics. L'action et l'analyse du CFSI en la matière portaient sur l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des sociétés civiles, ainsi que sur une pluralité de dialogue avec les pouvoirs publics. À travers ce programme, les expériences d'acteurs établis dans une vingtaine de pays et engagés sur des champs d'intervention diversifiés ont offert une palette très large qui a constitué une base de données vivante de projets.

Le 21 novembre 2013, à Paris, le CFSI et ses membres ont co-organisé avec l'AFD, le MAE et l'IRG, un séminaire international visant à partager et à mettre en débat les enseignements et pratiques issus de ces dix années d'expériences, liées aux modalités de construction d'une voix collective et de dialogue avec les pouvoirs publics à l'échelon local et national mais aussi, de les confronter à des expériences similaires développées en France et en Europe.

A cette occasion, des acteurs issus de la société civile française, européenne et internationale, du secteur privé et des pouvoirs publics ont croisé leurs regards et ont témoigné de leurs expériences.

Partager les résultats du programme « Société civile et participation » issus d'une décennie de pratiques avec des acteurs institutionnels, privés ou issus de la société civile engagés dans des expériences similaires dans d'autres contextes a permis de mieux cerner les obstacles, les nécessaires complémentarités et les résultats que produisent les espaces de dialogue pluri-acteurs à différentes échelles pour mieux servir une mise en perspectives de l'agir ensemble.

Ce document est une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors des deux tables rondes et ateliers, tout au long de cette journée. Les différentes idées sont issues des réflexions des intervenants¹ et enrichies par les questions et les commentaires soulevés par les participants durant les temps de débat.

¹ Les intervenants et animateurs cités font l'objet d'un portrait en fin de document.

OUVERTURE – MORCEAUX CHOISIS



Catherine Garetta, Directrice exécutive des Relations Extérieures et des Partenariats, Agence Française de Développement

« Les démarches pluri acteurs et le renforcement du dialogue sont, pour la direction dont j'ai la charge, des questions clés sur lesquelles nous sommes en pleine réflexion. Nous sommes donc réellement au cœur d'un sujet qui est le vôtre mais qui est aussi le nôtre.

De manière générale, à travers l'ensemble de ces actions, l'AFD soutient les processus de structuration sociale parce que tout changement économique – et l'AFD contribue à financer des projets de développement économique – s'accompagne d'un changement social. Les projets financés par l'AFD, que ce soit dans les secteurs productifs ou sociaux, contribuent directement ou indirectement au renforcement des compétences de l'organisation sociale des partenaires avec lesquels nous nous sommes engagés dans ces actions. Nos appuis aux organisations non gouvernementales, via la Division du Partenariat avec les ONG (DPO), se concrétisent à travers des outils financiers destinés aux OSC françaises qui permettent également de soutenir des processus institutionnels spécifiques centrés sur les concertations pluri-acteurs et sur la structuration du milieu associatif.

La concertation engagée avec les acteurs sur le terrain, que ce soient des maîtres d'ouvrage, des ministères, des organismes publics, des entreprises, des collectivités locales, les opérateurs ou les bénéficiaires directs, est intégrée au processus d'instruction de nos projets. Nous observons qu'à chaque fois que l'accent est mis, en amont des projets, sur un effort particulier de concertation, les chances de succès dans leur réalisation et dans leurs impacts sont plus fortes. A l'inverse, dans le secteur hydraulique,

les blocages observés dans le cadre de certains projets proviennent d'une insuffisante prise en compte des souhaits des différents acteurs et de leurs contraintes.

Il s'agit pour nous, comme pour l'ensemble des acteurs du développement, d'un véritable défi. Défi parce que ces phases de concertation et de préparation en amont des projets sont souvent sources de délais, compliquent les procédures et nous mettent un peu en tension permanente en termes de temporalité et d'atteinte rapide des impacts. Cette tension entre l'amont et l'aval est partie intégrante des sujets dont vous serez amené à discuter aujourd'hui. De ce point de vue, pour une institution comme l'AFD, vos pratiques et vos expériences en tant qu'OSC sont extrêmement utiles et peuvent aussi nous inspirer, dans la mise en œuvre de nos processus, à identifier les bons arbitrages entre ces injonctions contradictoires.

En conclusion, même si ce n'est pas un objectif explicite à tous les projets et programmes que nous soutenons, le renforcement des structures sociales et le renforcement de ces capacités de concertation constituent un impact quasi systématique de nos financements. Les acteurs locaux et en particulier les OSC sont de plus en plus reconnus comme des partenaires légitimes de l'action publique. Notre rôle consiste à faire en sorte que cette reconnaissance soit la plus partagée possible pour que nous parvenions à ce que nos constructions concertées des politiques publiques soient reconnues comme des objectifs que nous partageons. Le séminaire d'aujourd'hui devrait nous fournir des pistes sur les moyens d'accompagner ces processus et je ne doute pas que de ce point de vue-là, il constitue une étape tout à fait intéressante dans l'amélioration de nos pratiques. »

Régis Koetschet, Chef de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères

« La notion de dialogue avec les sociétés civiles est un concept qui a émergé et qui s'est imposé très fortement au cours de ces 10 dernières années en termes de développement et de pratiques, mais aussi en terme politique, comme en témoigne, par exemple, l'entrée de la société civile et du partenariat dans l'organigramme du ministère. Pour autant, beaucoup de fragilité demeure derrière cette approche. Rien n'est acquis et cette journée témoigne qu'il s'agit d'un combat quotidien.

Nous avons la conviction que la France a porté cette démarche dès le début. Il y a les fameux Programmes Concerté Pluri Acteurs, fondés à la fois sur une intuition, une inspiration et une pratique. Il y a aujourd'hui toute la réflexion que nous souhaitons poursuivre à l'initiative de Pascal Canfin² sur le rôle des sociétés civiles et la façon dont notre réseau diplomatique peut répondre aux aspirations qui s'expriment. Il y a eu, au niveau des territoires, le souhait de donner aux réseaux régionaux multi-acteurs un rôle bien affirmé. Il y a aujourd'hui ce qu'on appelle le moment de la rénovation ; la loi d'orientation et de programmation³, la création du CNDIS⁴ ou bien encore le cadre d'intervention transversal de l'AFD. Toutes ces démarches sont fondées autour d'une dualité : concertation-dialogue et sociétés civiles-pluri acteurs. Ce qui nous réunit aujourd'hui traduit ce continuum qui est celui dans lequel, au MAE et avec vous, nous souhaitons poursuivre.

² Pascal Canfin est ministre délégué au développement auprès du ministre des Affaires étrangères

³ La loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale a été débattue début 2014 à l'assemblée nationale puis au sénat.

⁴ Le Conseil National sur le Développement et la Solidarité Internationale créé à l'issue des Assises pour le développement et la solidarité internationale qui se sont tenues début 2013.

Cette décennie dans laquelle se sont inscrites ces expériences partagées est celle d'une transformation profonde de la vie internationale, d'une mutation que l'on appelle mondialisation. La mondialisation implique le fameux local-global, de nouvelles géographies, de nouvelles technologies de l'information, de nouveaux enjeux dans la vie internationale, de nouveaux dialogues et de nouveaux paradigmes qui intègrent le pluri-acteurs. Les Etats ont certes un rôle central dans la vie internationale et il est important de le protéger, cependant nous sommes dans une réalité pluri-acteurs. Certains enjeux fondamentaux, à l'image de la sécurité alimentaire ou du changement climatique, induisent des réponses rattachées à la notion de pluri-acteurs.

Cette journée est très importante dans notre esprit. Il est clair que nous avons atteint une étape qui suppose l'engagement d'un travail, à tous niveaux et à toutes les échelles géographiques, lié à ces notions de société civile et pouvoirs publics : comment dialoguer, comment s'enrichir mutuellement au service des citoyens, de la démocratie, du développement et de la solidarité. »

Ivan Crouzel, Directeur adjoint de l'Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance

« L'Institut de recherche et débat sur la gouvernance a été chargé de la capitalisation de la première et de la seconde phase du programme Société Civile et Participation. Cet exercice s'inscrit dans le cadre d'une réflexion transversale portée par l'IRG et centré sur la coproduction de l'action publique.

Ce programme nous a permis de travailler, d'une part sur la mobilisation citoyenne dans l'action publique et d'autre part, sur la structuration des espaces de dialogues pluri-acteurs. Aujourd'hui, il nous semble important de valoriser l'incidence de ces dispositifs participatifs. La raison première d'un focus sur l'incidence tient au fait que même si, aujourd'hui, l'assemblée présente est convaincue de l'importance de ces espaces de dialogue pluri-acteurs, rien n'est pour autant acquis et beaucoup d'interrogations demeurent sur leur pertinence.

La démarche de capitalisation nous a permis de tirer certains enseignements qui montrent que ces dispositifs ont des impacts sur l'action publique, des impacts sur les acteurs mais aussi sur le contenu des politiques publiques. Ces conclusions rejoignent d'autres analyses qui ont été faites sur les politiques de développement. Il faut bien sûr relativiser car ce ne sont pas des processus linéaires. D'où l'importance de prendre en compte ces logiques dans la durée et de ne pas se borner à l'obtention de résultats à court terme. L'impact de ces dispositifs est d'autant plus grand qu'il s'inscrit dans des stratégies d'alliances pluri-acteurs, entre acteurs de la société civile mais aussi avec des acteurs privés et des acteurs issus des institutions publiques.

Aujourd'hui, pour croiser les regards, il nous a semblé important d'élargir le débat et de faire résonner ces enseignements avec des expériences similaires menées dans des contextes « Nord » et notamment en France. »

Jean-Louis Vielajus, Délégué général du Comité Français pour la Solidarité Internationale

« Le CFSI regroupe 24 organisations de cultures diverses. Je souhaiterai insister sur la diversité de ces organisations qui font du CFSI une plateforme pluri-acteurs. Le CFSI regroupe des associations qui sont nées en France et qui œuvrent essentiellement dans le champs de la solidarité en France mais qui ont des activités de solidarité internationale tels les Maisons Familiales Rurales ou le Secours Populaire, mais également des organisations de solidarité internationale à l'image du GRET ou d'ESSOR. D'autres, comme Coopération Atlantique sont ancrées sur un territoire spécifique ou sont animées par des logiques de coopération entre pairs à l'image de l'AFDI ou d'Univers-Sel. Certains de nos membres, le GRDR est dans cette position, ont maintenant un pied en France et un pied ailleurs. La complexité du travail du CFSI consiste donc à animer cette diversité qui repose sur des valeurs communes partagées et plus particulièrement sur le socle des droits et de la démocratie, base de notre travail en commun.

En 2004, lors d'une assemblée générale, nous nous sommes interrogés sur le consensus des bailleurs de fonds qui estimaient que la société civile devait être impliquée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au Sud. Deux interrogations se sont alors posées à nous. D'une part, l'émergence de la société civile au Sud dans les années 1990 et 2000 nous a amené, nous, organisations françaises, à nous questionner sur nos pratiques de coopération et de solidarité. Il s'agissait réellement d'imaginer comment coopérer autrement. La deuxième interrogation avait trait au niveau d'effectivité du dialogue entre société civile et pouvoirs publics et, dans cette optique, d'engager une réflexion sur les outils et formules à développer.

Le MAE puis l'AFD ont montré leur intérêt et la mise en place de la convention programme nous a permis de travailler sur la durée, sur des processus qui ne peuvent être développés qu'à long terme. En 7 ans, 61 initiatives de nos membres et leurs partenaires ont été soutenues. Ces initiatives visaient le renforcement des capacités de dialogue d'organisations du Sud sur les politiques publiques, tant dans les politiques agricoles que sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises (RSE) ou bien encore sur les thématiques de la migration ou de l'insertion des jeunes. Nous avons avancé en soutenant des initiatives et en nous dotant d'un dispositif d'animation, d'accompagnement et de capitalisation. Ces activités étaient basées sur les pratiques existantes et surtout sur la mise en discussion de différents sujets avec nos membres, nos partenaires et d'autres acteurs français. Nous sommes à la fin de ce cycle et nous sommes parvenus, je crois, à répondre en partie aux deux grands enjeux soulevés.

Pour faire écho à cette journée, je souhaiterai rappeler que ces enjeux de dialogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics nous touchent aussi en France et qu'il nous faut avancer sur ce point. Ce n'est pas simplement un produit de coopération, c'est un produit international c'est de la solidarité internationale. »

LES ATOUTS CONFIRMES DU DIALOGUE PLURI-ACTEURS

Ce séminaire final international était l'occasion de présenter et de mettre en débat les enseignements transversaux du processus de capitalisation et d'échanger plus particulièrement, à la lumière des différents contextes, des atouts et modalités du dialogue pluri acteurs. Il apparaît nettement que les modalités de mise en œuvre des processus de dialogue sont étroitement liées aux contextes sociopolitiques et aux situations de crise ou de fragilité institutionnelle des différents pays. En parallèle, on note que d'importantes similitudes existent entre les situations dans les pays dits du Nord et ceux du Sud⁵.

L'importance du pluri-acteurs

La première observation transversale concerne la dimension pluri-acteurs. Les interventions et discussions ont permis de mettre en relief les incontestables avantages de la démarche pluri-acteurs dans la mise en place d'un dialogue entre une société civile hétérogène et des pouvoirs publics.

Le pluri-acteurs : plus-value dans la construction de « voix collectives »

Le pluri-acteurs, en tant que démarche associant des acteurs de natures différentes agit comme un élément fondateur dans la « structuration des voix collectives ». Indéniablement, le fait d'associer cette diversité d'acteurs, même si cela implique négociations et compromis, permet de construire une voix collective capable de se faire entendre et favorise les actions de plaidoyer. L'ouverture à d'autres catégories d'acteurs, y compris les pouvoirs publics, la recherche de compétences que l'on ne possède pas, le besoin d'intervenir à d'autres échelles d'action et d'obtenir d'autres niveaux de représentation sont autant d'arguments en faveur du pluri-acteurs.



⁵ La dichotomie Nord-Sud ne semble plus pertinente cependant, par commodité, ce terme est utilisé dans ce rapport.

Le pluri acteurs : garant d'efficacité des politiques publiques

Le pluri-acteurs est également perçu comme un gage d'efficacité des politiques publiques. Il favorise la prise en compte de la diversité des demandes sociales, renforce la légitimité et l'efficacité de l'action publique et permet de mieux répondre aux besoins et aspirations des populations. Il est vecteur de cohésion sociale et de stabilité politique dans des contextes parfois fragilisés aux plans socio-politiques et/ou institutionnels. Les espaces de dialogue pluri-acteurs engendrent ainsi de la mobilisation, de l'influence et contribuent à la légitimation et à l'efficacité de l'action publique.

Cette démarche s'avère efficace car elle entraîne une dimension d'échanges et d'expression, ainsi qu'un changement de regard sur les actions publiques, sur les acteurs mais aussi, des professionnels sur leurs publics. Ceci conduit cependant à interroger l'adéquation entre l'ouverture au pluri-acteurs et la cohérence des intérêts entre ces mêmes acteurs.

Des conditions inhérentes au dialogue pluri-acteurs

Pour autant, la mise en place d'un dialogue pluri-acteurs n'est pas aisée et de nombreuses conditions et contraintes se dessinent. L'ouverture au pluri-acteurs suppose, en effet, de repositionner les visions communes à chaque échelle, de rassembler des acteurs parfois isolés et sans liens entre eux, mais également de créer un cadre de dialogue suffisamment souple pour laisser place à l'ouverture et à l'ajustement. Ces espaces s'inscrivent dans la durée et leur construction fait prévaloir une approche en termes de processus, essentielle à la réussite du dialogue. Au-delà d'une démarche itérative, cela suppose une logique de « tâtonnements » pragmatique qui offre la possibilité de s'adapter à des situations en évolution rapide.

Le dialogue pluri-acteurs suppose également la recherche d'un équilibre entre représentativité, diversité et nombre de parties prenantes. Il s'agit de gérer des tensions importantes entre d'une part, la complémentarité entre acteurs et d'autre part, la nécessaire cohésion et mise en cohérence de ces acteurs. La multiplicité et la diversité des parties prenantes constituent à la fois une richesse et une difficulté. S'assurer que les autorités publiques sont associées dès le début au processus et que l'implication des représentants de toutes les organisations mobilisées s'inscrit dans la durée se révèle indispensable à la réussite du dialogue. La continuité de la représentation dans la participation est donc fondamentale.

L'efficacité de la démarche est également conditionnée par une volonté politique forte et suppose des compétences réelles – autant de la part des autorités publiques que des autres acteurs – qui permettent un gain en légitimité et crédibilité. Il subsiste néanmoins un obstacle majeur à la mise en place du dialogue. Il réside dans l'absence de dispositifs institutionnels, réglementaires et législatifs permettant la concertation.

L'accompagnement à la mise en place et à l'animation d'un espace de dialogue pluri-acteurs est nécessaire et positif dès lors que l'organisation qui assume le rôle de « facilitateur » respecte la parole des acteurs concernés et ne s'y substitue pas. A cet égard, l'expérience du Centre d'Information Technique et Economique (CITE) à Madagascar mérite attention. En effet, cette organisation fonctionne telle une interface coordonnant une chaîne d'acteurs de nature différente impliqués dans le secteur de l'artisanat. Cela se retrouve également dans des initiatives de concertation en France, où l'accompagnement se fait tant auprès des élus, que des services techniques de la collectivité ou des populations à l'image de la mise en place de l'atelier citoyen « Mes idées aussi », développé par le Conseil général du Val de Marne.

Enfin, la démarche pluri-acteurs est une démarche qui peut uniquement s'inscrire dans la durée et dont les résultats font « tâche d'huile ». La précipitation est à écarter et le temps dédié à la création d'un cadre de confiance solide entre acteurs du dialogue ne doit pas être sous-estimé. C'est en effet à ce prix que l'on peut escompter une possible influence sur les politiques publiques.

Les effets du dialogue sur les acteurs

Le second grand enseignement de la démarche de capitalisation a permis de mettre en relief les effets du dialogue sur les acteurs.

Une montée en compétences certaine

La montée en compétences des acteurs constitue l'un des résultats majeurs des projets soutenus dans le cadre de ce programme. Les OSC, mais aussi les pouvoirs publics, à titre individuels ou collectifs, ont clairement gagné en compétences. La question des compétences constitue la pierre angulaire des dispositifs de dialogues pluri-acteurs incluant les pouvoirs publics. En effet, la compréhension des dispositifs d'action publique est fondamentale et induit la mobilisation d'une expertise forte dans des domaines spécifiques. Cette expertise doit être alliée à une réelle capacité de plaidoyer et d'animation de réseau. Cette montée en compétences impacte donc très positivement sur la crédibilité des acteurs impliqués.

L'émergence de nouveaux acteurs

Ces espaces autorisent également l'émergence de nouveaux acteurs autrefois « sans voix ». De fait, les projets soutenus ont favorisé une plus forte implication d'acteurs directement concernés par les politiques publiques et qui, auparavant, restaient en marge.

Qu'ils s'agissent des migrants au Mali, des artisans à Madagascar, des jeunes en Guinée ou de populations défavorisées au Brésil, tous se sont mobilisés et structurés pour agir en acteurs pertinents et légitimes de l'action publique.

La structuration et l'implication de ces nouveaux acteurs constituent un enjeu fort qui permettra de favoriser la mise en adéquation des politiques formulées aux besoins et réalités contextuelles.

Enfin, au plan local, il apparaît nettement que les collectivités locales sont incontournables et que leur rôle, dans ces processus de dialogue, est central.

« Les processus de décentralisation sont des occasions d'inventer de nouvelles formes de dialogue ou de le redynamiser quand il existe déjà. De par leur proximité avec le terrain, les OSC apparaissent désormais légitimes pour porter la voix et les aspirations des populations et participer pleinement à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques locales. »

Valérie Huguenin

Une meilleure reconnaissance

Il résulte indéniablement de ce dialogue une meilleure connaissance des acteurs entre eux qui permet t d'apprendre sur soi-même. Il n'est pas certain qu'un acteur sache exactement ce qu'il veut avant d'avoir écouté l'autre et d'avoir échangé avec lui. Pour contribuer au dialogue, les acteurs doivent être force de proposition. L'écoute mutuelle contribue ainsi à transformer les perceptions réciproques. Le dialogue s'accompagne d'une reconnaissance mutuelle, d'une confiance et d'une responsabilisation de chacun. En favorisant la connaissance de l'autre et parfois sa reconnaissance, les espaces pluri-acteurs sont vecteurs de rapprochements et permettent de gagner en qualité, tant dans l'accompagnement, que dans l'appui entre partenaires.

« On est mieux informé de ce que fait l'autre et on est de ce fait mieux informé de ce qu'on fait nous- même. Hannah Arendt disait d'ailleurs que c'est l'apparition devant les autres qui vous construit vous-même »

Loïc Blondiaux

Les effets du dialogue sur les politiques publiques

Enfin, plusieurs enseignements transversaux des effets du dialogue sur les politiques publiques sont à mentionner, même s'il est vrai qu'ils sont à nuancer et relativiser, car très dépendants des contextes dans lesquels ils s'inscrivent.

La transformation des cadres institutionnels

Le dialogue pluri-acteurs autorise la mobilisation et l'association d'acteurs qui étaient auparavant totalement absents des prises de décision et peut, potentiellement, transformer les dispositifs de l'action publique. Il en résulte une modification des rapports de pouvoirs. A cet égard, l'émergence de l'inter collectivité de Kindia, en Guinée, comme acteur du développement territorial, est intéressante à observer dans la mesure où elle a entraîné un transfert de compétences d'un préfet (nommé) à un maire (élu). Le dialogue peut donc potentiellement déstabiliser les rapports de pouvoirs établis, mais aussi favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques de concertation et de co-construction, bien au-delà du cadre de l'espace de dialogue.

La transformation du contenu des politiques publiques

Un des indicateurs fort de l'incidence du dialogue sur les politiques publiques réside dans la transformation même du contenu des politiques publiques. Cet effet est identifiable dans le cadre de projets développés à long terme, comme l'illustrent les projets portés par le GRDR en partenariat avec l'EMDK ou par le GRET en partenariat avec le CITE.

Au Mali, la structuration et le plaidoyer de l'EMDK a entraîné l'intégration de l'échelle régionale dans l'élaboration de la stratégie nationale migratoire alors même, qu'elle ne l'avait jamais été. A Madagascar, le projet SERA mis en œuvre par le CITE a contribué à la création d'une cellule inter ministérielle portant sur les dispositifs d'artisanat et la protection du statut de l'artisan. En Guinée, la modification de l'allocation des budgets, notamment en faveur des jeunes, au sein de l'inter collectivité de Kindia peut également être mise au crédit du dialogue et de la concertation pluri-acteurs.

Soulignons également que l'un des facteurs facilitant de cet effet est de partir d'un enjeu spécifique de politique publique. L'efficacité des démarches pluri-acteurs est favorisée par

le choix d'agir sur des politiques sectorielles, mobilisatrices et concrètes. Il est en effet fondamental de ne pas oublier que les dispositifs de participation ne constituent pas une fin en soi et qu'ils ne sont légitimes et efficaces que s'ils permettent de mieux répondre aux besoins des populations. C'est ce qui fonde la pertinence de l'entrée sectorielle ou territoriale.

Cet effet est perceptible au Nord comme au Sud. Il est ainsi acté que le dialogue produit de l'intelligence collective, de la transparence, du contrôle citoyen, de la « contre démocratie » et une autre vision de la représentation. La participation constitue le meilleur moyen de contrôle existant des politiques publiques, même si ces pratiques restent encore trop souvent ponctuelles et informelles.

Il est en outre constaté que les deux types d'effets, d'une part sur les acteurs et d'autre part sur la décision, sont intrinsèquement liés. La qualité de l'action publique dépend fortement de la qualité de la société civile, de sa vitalité et de sa capacité à se mobiliser et à s'organiser.

IMC Nour – Algérie : influence sur les politiques publiques de prise en charge de publics précarisés et marginalisés – Témoignage de Houaria Djebbari

Houaria Djebbari est présidente de l'association IMC Nour en Algérie. L'absence quasi-totale de structures d'accueil et de dispositifs de prise en charge d'enfants en situation de handicap a milité, en 2000, en faveur de la création de cette association. Au fil des ans, l'association s'est dotée d'une expertise certaine sur ces sujets. Son intégration au sein du Programme Concerté Pluri Acteurs Algérie Jousour a favorisé son institutionnalisation.

L'expertise de l'association IMC Nour a renforcé sa légitimité, tant auprès des publics dont elle assure la prise en charge, qu'auprès des pouvoirs publics. De plus, l'implication de Houaria Djebbari dans le comité de pilotage de Jousour, a largement influé et renforcé les capacités de dialogue de l'association avec les pouvoirs publics. C'est ainsi que dans la foulée d'un projet développé par IMC-NOUR et soutenu par le PCPA-Algérie Jousour, la direction de l'action sociale a sollicité l'association pour former ses équipes à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires mobiles agissant auprès de publics marginalisés ou précarisés. L'appropriation et la duplication par les pouvoirs publics de ce type de dispositifs mobiles développés par IMC-NOUR, vient ainsi renforcer la qualité de l'action publique.

Historiquement, les grands changements dans les sociétés ont toujours été portés par le « peuple », autrement dit la société civile. Il y a toujours eu des réformateurs au sein des Etats, mais globalement c'est parce que la société civile s'est mobilisée, parce qu'il y a eu création d'un espace public, parce qu'il y a eu critique des pouvoirs que ceux-ci se sont réformés. Ils ne se réformeront pas d'eux même. Ceci a été observé et théorisé par Robert Putnam⁶ en Italie. Il explique les grandes disparités dans la qualité des infrastructures par la présence ou non de capital social, d'activité citoyenne et d'une confiance horizontale entre les citoyens qui ont pu exercer une pression sur l'action publique.

« On a les politiques publiques qu'on mérite (en quelque sorte) »

Loïc Blondiaux



« Les modes de gouvernance des PCPA se sont construits sur ces dynamiques multi-acteurs et ont fondé une responsabilisation de chacun des acteurs impliqués et une volonté commune de progresser ensemble.

Sans vouloir idéaliser les PCPA, ils sont à nos yeux, encore aujourd'hui, des laboratoires où continuent d'être testées les conditions pouvant fonder un dialogue cohérent, plus transparent et plus efficace entre OSC et pouvoirs publics. »

Valérie Huguenin

⁶ Robert Putnam est un politologue américain, spécialiste des questions d'engagement civique, société civile et capital social. Il a notamment écrit "Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy" en 1993.

DES OUTILS DE SOLIDARITÉ POUR FAVORISER LE DIALOGUE

La confirmation de la nécessité et de la plus-value du dialogue entre société civile et pouvoirs publics conduit, inévitablement, à s'interroger sur la question des outils à développer pour le favoriser. Ceci induit un questionnement sur l'évolution des dispositifs de solidarité et plus particulièrement sur la manière dont ils intègrent concertation et participation.

Une aide bilatérale qui favorise les processus de participation

L'aide publique au développement, mise en œuvre par l'AFD, est l'un des outils majeurs de la solidarité internationale. Cette aide bilatérale est développée via des prêts ou subventions aux acteurs publics (gouvernements ou collectivités locales) et est complétée par un appui aux ONG françaises qui soutiennent des processus institutionnels spécifiques, centrés sur la concertation pluri-acteurs et la structuration du milieu associatif.

Le financement de projets

Traditionnellement l'AFD dialoguait essentiellement avec les maîtres d'ouvrages locaux : ministères, organismes publics, entreprises ou collectivités locales. Les OSC étaient rarement intégrées aux processus de concertation.

Au fil du temps, l'agence a constaté que dans certains secteurs, tel celui de l'eau et assainissement, l'association des populations et des OSC à la mise en œuvre des projets était fondamentale. C'est pourquoi, aujourd'hui, les projets hydrauliques développés en zone rurale ou ceux portant sur l'adduction d'eau en zone urbaine associent systématiquement la société civile et plus particulièrement les associations d'usagers.

Aujourd'hui, 42% des projets financés par l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement comprennent un volet d'information et de sensibilisation. Plus globalement, cela se traduit par l'intégration et l'articulation, dans le cadre d'intervention stratégique du secteur eau et assainissement, de quatre outils : le financement d'infrastructures, le renforcement de capacités de maintenance de ces infrastructures, la production de connaissances et enfin, la mobilisation et la sensibilisation des populations. Cependant, l'association des populations au développement des projets n'est pas encore systématisée et est souvent reléguée en aval des initiatives. C'est plus particulièrement le cas des grands projets industriels, alors même que ceux-ci impactent très négativement sur l'atteinte des objectifs qui leurs sont fixés. A cet égard, l'exemple du projet de dépollution de la baie de Hann, au Sénégal, est édifiant.

Le projet de dépollution de la baie de Hann au Sénégal – Témoignage de Cassilde Brenière Responsable de la division eau et assainissement de l'Agence française de développement

Initialement, le secteur eau et assainissement de l'AFD finançait essentiellement des projets hydrauliques en zone rurale. La société civile était systématiquement mobilisée via, notamment, les associations d'usagers. Il était en effet incontournable d'associer les populations à la définition du prix de l'eau ou à la localisation des bornes fontaines. Cette mobilisation garantissait la pérennité des projets développés. Depuis peu, l'AFD s'est concentrée sur des projets localisés en zone urbaine et péri urbaine. Ainsi, les projets d'adduction d'eau mis en œuvre dans des quartiers informels ont, par exemple, maintenu une mobilisation de la société civile. A l'inverse, les grands projets de type industriels visant à installer des stations d'épuration à visée environnementale, n'associaient pas la société civile. C'est le cas du projet de dépollution de la baie de Hann, située à Dakar. Il y a 7 ans, l'Office Nationale d'Assainissement du Sénégal (ONAS) et l'AFD ont co-construit un projet qui visait à installer une station d'épuration pour collecter les effluents industriels et les traiter. Au final, ce projet n'a pas pu être réalisé et est en cours d'annulation parce qu'aucun consensus avec la population - qui a toujours manifesté son désaccord à cette implantation - ne s'est dégagé. Cette annulation implique une relance totale de la procédure financière, alors même que les impacts économiques du projet sont très importants en matière de développement touristique et de foncier. Cette résistance a amené à prendre conscience du fait que les processus de concertation avec la société civile, y compris pour des projets de type industriels ou environnementaux, sont essentiels. L'expérience de la baie de Hann illustre on ne peut mieux la nécessité d'impliquer les sociétés civiles au sein d'espaces de concertation, de participation et de négociation. Aujourd'hui, la relance de ce projet intègre donc la participation de la population de la baie de Hann.

De la sensibilisation à la concertation

Il est important de faire la différence entre d'une part la sensibilisation et l'information et d'autre part la concertation et l'association de la société civile, en amont et pendant toute la durée du projet. La sensibilisation n'intervient en général qu'à la fin des projets et n'implique pas une réelle mobilisation des sociétés civiles dans la construction du projet. Or, il s'agit plutôt d'associer la société civile dès la conception des projets, au moment d'engager les diagnostics préalables et les études de faisabilité. Souvent, en France comme ailleurs, par exemple dans les secteurs de l'eau ou de l'agriculture, la société civile est associée à la maintenance des infrastructures mais n'est jamais consultée lors des choix initiaux. Il apparaît que les projets soutenus par la DPO intègrent davantage de concertation aux dispositifs de financements. C'est pourquoi, désormais, les cadres d'intervention stratégiques intègrent cette dimension fondamentale dans les procédures de l'Agence.

« La concertation des parties prenantes est une étape que nous avons inscrite dans nos processus internes au moment de la validation de nos cadres d'intervention stratégiques. Nous avons donc des moments de concertation avec les différentes parties prenantes inscrits dans nos procédures et quelques fois, nous essayons, lorsque c'est particulièrement pertinent, de faire plus que le minimum contractuellement fixé. »

Catherine Garreta

Des difficultés de la mise en place d'espaces de dialogue

Plusieurs obstacles sont identifiés. Le premier tient à la dichotomie existante entre des phases de concertation nécessitant une durée longue et des dispositifs de financement trop rigides. Il est donc nécessaire de s'adapter et, parfois, de contourner des procédures lourdes pour permettre une réelle concertation en amont.

En second lieu, l'AFD transmet des fonds aux autorités compétentes au Sud et ne finance pas directement certains types de projets. De facto, la concertation et la participation de la société civile ne constituent pas une conditionnalité des grands projets soutenus par l'Agence qui n'a pas à intervenir dans le choix des opérateurs. Les modalités de mise en œuvre sont ainsi laissées à l'appréciation des maîtres d'ouvrage qui décident d'associer ou de ne pas associer la société civile. Bien que l'AFD soit convaincue de l'importance d'associer la société civile, les États et les autorités locales des pays concernés ne le sont pas forcément. Dans le secteur de l'eau, les expériences peu réussies comme celle de la baie de Hann au Sénégal (cf. encadré) ont permis de modifier certaines pratiques de l'AFD, mais pas forcément celles des partenaires locaux. Le défi consiste donc à trouver des moyens de convaincre les États et les autorités locales partenaires de l'importance d'intégrer des processus de concertation avec la société civile.

« Il s'agit pour nous d'un véritable défi parce que ces phases de concertation et de préparation en amont sont souvent sources de délai, compliquent les procédures et nous mettent un peu en tension permanente sur l'atteinte rapide des impacts et la prise en compte de la concertation. »

Catherine Garreta

La coopération de territoire à territoire

La coopération de territoire à territoire constitue aujourd'hui un enjeu fort basé sur de nouvelles modalités de coopération décentralisée et de solidarité entre territoires. Plusieurs interventions, notamment nourries par des expériences de coopération décentralisée, amènent à débattre de cet outil et de son évolution. Différents niveaux de coopération de territoire à territoire sont ainsi déclinés, à l'exemple du régional ou du départemental.

L'intérêt d'adopter une approche globale

Marc Noailly, encadrant senior en développement de la région Rhône-Alpes témoigne de l'expérience de coopération décentralisée de la région. Commencée à la fin des années 1980, la coopération décentralisée de la région Rhône-Alpes était initialement basée sur une approche plutôt classique de type « humanitaire ». Peu à peu, elle s'est recentrée autour d'un appui aux processus de décentralisation dans les pays partenaires. Cette démarche a ainsi permis de mobiliser de nombreux acteurs sur le territoire et d'instaurer un dialogue entre pairs.

La coopération de territoire à territoire permet d'avoir une approche globale et d'engager tous les acteurs du territoire, y compris les pouvoirs publics. Grâce à cette démarche, la région Rhône-Alpes a réussi à impulser un véritable travail en miroir sur les territoires concernés.

L'expérience de l'inter collectivité de Kindia en Guinée, soutenue par l'association Coopération Atlantique Guinée 44 témoigne de la valeur ajoutée d'une telle approche. En Guinée, ce projet a permis de réunir autour de cette coopération, un large panel d'acteurs : associations de jeunes, organisations paysannes et collectivités locales. Une démarche similaire a été développée en Loire Atlantique, ce qui a conduit à des rencontres et échanges entre pairs. Cette démarche a favorisé les échanges entre professionnels guinéens et français mais aussi entre jeunes des deux territoires. Les impacts sur ces régions ont ainsi été équitablement partagés.

« Le soutien au processus de décentralisation constitue déjà une réponse à la question du dialogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics. Ce type de financement devrait être prioritaire. »

Marc Noailly

La coopération de territoire à territoire de la région Rhône-Alpes – Témoignage de Marc Noailly, encadrant senior en développement et ancien responsable de la coopération décentralisée de la région Rhône-Alpes

La démarche de coopération décentralisée de la région Rhône-Alpes implique de nombreux acteurs rhônalpins. La région est sortie du système d'appels à projets traditionnels pour passer à un système d'appels à contributions où les acteurs du territoire sont considérés comme des partenaires de l'action régionale sur notre territoire et à l'étranger. Ceci a notablement renforcé et révélé les forces de propositions. Ce cadre, a notamment favorisé la création et l'émergence du réseau « Resacoop ». Au fil du temps, Resacoop s'est étoffé et est aujourd'hui un véritable réseau pluri-acteurs comprenant, au-delà des collectivités locales et des ONG, des lycées et des acteurs économiques. Sa vocation est d'échanger, de diffuser des informations, des références, des appuis et des outils méthodologiques et de formation sur la coopération en Rhône-Alpes. Plus récemment, en 2010, des plateformes thématiques ont été créées pour favoriser la participation des acteurs du territoire dans le champ de la coopération, mais aussi en dehors de ce champ. De grands thèmes ont été sélectionnés, tels les droits humains, l'égalité hommes-femmes, ou les biens publics mondiaux, ce qui a induit une forte mobilisation. L'engagement de la région Rhône-Alpes en matière de démocratie participative a permis de soutenir ces plateformes. Ceci s'est traduit, par exemple, par l'organisation de forums ouverts à tous les citoyens rhônalpins. Ils ont été invités à participer à la quinzaine de l'égalité hommes-femmes. L'organisation de cette quinzaine a du reste associé tous les territoires partenaires des coopérations décentralisées et a donc favorisé et instauré un dialogue entre pairs qui a permis de confronter les difficultés et d'échanger sur des perspectives communes.

Des modalités de mise en place de cette coopération de territoire à territoire

En Rhône-Alpes, la mise en œuvre d'une coopération de territoire à territoire est conditionnée par l'articulation de deux instruments. La mise en place d'une coordination apparaît fondamentale dans la mesure où les rencontres formelles régulières entre pairs sont insuffisantes. Un coordinateur assure un lien quotidien. Ce dispositif de coordination est complété par un fonds de solidarité régional qui vise à favoriser le dialogue entre les

acteurs. Pour gagner en efficacité, ce fonds est géré localement. La région Rhône-Alpes ne participe pas à la décision d'octroi. Cette démarche permet de sortir des systèmes de financements basés sur des appels à projets et d'adopter une approche de coopération de territoire à territoire basée sur un appel à contribution des acteurs concernés.

Le rôle du tiers aidant dans l'appui au dialogue

Le dialogue implique plusieurs parties prenantes qui sont rarement d'accord entre elles. Il faut admettre que les dispositifs de participation, de concertation et de dialogue, produisent des tensions et les rapports de force. Pour mieux les gérer, un tiers aidant, jouant le rôle de garant ou médiateur, est incontournable et nécessaire à l'optimisation du dialogue.

L'importance de structures de « coordination »

Le tiers aidant n'est pas nécessairement un acteur extérieur au territoire ou à la thématique, mais il peut l'être. Dans le cas de thématiques complexes impliquant des acteurs différents, il est possible de créer une organisation dédiée à la coordination de ce dialogue pluri-acteurs. C'est le cas du CITE à Madagascar.

« Il faut un tiers aidant dans la mise en œuvre. Généralement des ONG, parfois du Sud, parfois du Nord, tel l'IGD (Institut de la Gestion Déléguée). Ce tiers permet d'objectiver un certain nombre d'enjeux, d'apaiser les tensions et d'être en position de médiation. »

Marc Trouyet

La plus-value d'une organisation coordinatrice : le cas du CITE à Madagascar – Témoignage d'Haingonirina Randrianarivony directrice du CITE

Le projet SERA – Appui à la concertation artisans-pouvoirs publics - mené en partenariat avec le Gret, a été soutenu par le programme. En langue malgache, « SEhatra » signifie cadre ou espace de concertation. « RAfitra » se rapporte aux cadres réglementaires, juridiques ou politiques. L'absence de cadres réglementaires et de dispositifs de protection et de valorisation de la création artisanale a milité pour cet intitulé. Depuis les années 1990, le CITE et le Gret ont engagé un travail de partenariat au bénéfice du secteur privé. Le CITE mobilise les acteurs des différents secteurs économiques afin de partager un savoir-faire local, gage d'efficacité et de gain en légitimité technique. La méthodologie est basée sur une démarche pluri-acteurs. Dans le cas de ce projet, le CITE a impliqué les acteurs de l'artisanat : artisans, partenaires techniques, experts et consommateurs. Les plateformes régionales ont mobilisé d'autres catégories d'acteurs économiques ou institutionnels, comme les commerçants, des autorités locales et centrales. Cette diversité a conduit à un repositionnement des visions communes à chaque niveau d'échelle mais a, aussi et surtout, induit un important travail de coordination. Ce faisant, le CITE a assumé un rôle de médiateur et facilité le dialogue entre les différentes parties prenantes et plus particulièrement entre les OSC et les pouvoirs publics. La présence du CITE en tant qu'acteur coordinateur a favorisé la création d'une cellule interministérielle de l'artisanat.

Le partenaire comme facilitateur

Ce rôle de médiateur dans le dialogue peut également être joué par une organisation partenaire. Dans le cadre du programme « Société civile et participation » porté par le CFSI, ce rôle a souvent été assumé par des organisations du Nord qui ont facilité le développement des projets, tant au plan des moyens, dans l'obtention de financements, que dans l'appui technique à la mise en œuvre. Ne pas être impliqué dans des problématiques de politiques locales facilite la médiation. Ce regard extérieur du « garant », prend tout son sens lorsqu'il s'agit de délimiter le cadre de dialogue. La présence de ces « garde-fous », est en effet une sécurité supplémentaire pour limiter de possibles tentatives d'instrumentalisation.

Entre neutralité et facilitation : l'exemple de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFREO) et de son partenaire FEMAFARC en Afrique Centrale – Témoignage d'Augustine Minkala – Directrice de FEMAFARC.

L'UNMFREO a développé, dans le cadre de ce programme, un projet de concertation multi-acteurs pour l'ancrage des stratégies nationales de formation agricole et rurale en Afrique centrale. Son partenaire camerounais, FEMAFARC, est l'organisation faitière des Ecoles Familiales Rurales / Maisons Familiales Rurales du Cameroun qui regroupe 15 associations autonomes de base. A ce titre, elle est mandatée par ses membres pour les représenter auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux et étrangers. Avec l'appui technique et financier de l'UNMFREO, elle a initié des rencontres de concertation des acteurs de la formation agricole et rurale au plan national et sous-régional. Au plan national, FEMAFARC a organisé deux réunions de concertation portant sur la formation professionnelle des jeunes ruraux et a mobilisé, au-delà des OSC, les ministères en charge de la formation et du développement rural, de l'emploi et de la formation professionnelle, des institutions de micro-finance et des universitaires. En partenariat avec les réseaux des MFR de Centrafrique et du Tchad, FEMAFARC grâce à l'appui de l'UNMFREO, son partenaire stratégique et financier, a coordonné l'organisation d'une rencontre de concertation à l'échelle sous régionale. UNMFREO et FEMAFARC ont ainsi mobilisé les pouvoirs publics impliqués dans la formation professionnelle au Cameroun, en Centrafrique, au Tchad et en France, les organisations de la société civile (organisations professionnelles, institutions de formation agropastorale), l'Université d'Afrique Centrale et des instituts de micro-finance de ces trois pays. Dans l'optique d'aboutir à une vision partagée, le cadre de concertation posé et animé par FEMAFARC et UNMFREO a donc impulsé une dynamique d'échanges sous-régionaux centrés sur le développement de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle agricole et rurale. S'agissant spécifiquement du rôle des pouvoirs publics dans les politiques de formation agricoles et rurales, au Cameroun, les ministères concernés ont mis en place des programmes visant, entre autre, la rénovation de la politique agricole et rurale. FEMAFARC, en partenariat avec un de ces programmes et plus particulièrement dans le cadre du programme « AFOP », participe à l'amélioration continue du système mis en place et contribue ainsi aux décisions sur les politiques établies en matière de formation agricole et rurale au Cameroun.

L'approche de bailleurs engagés, solidaires ici et solidaires là-bas

Depuis plus de 20 ans, au niveau national, la Fondation Abbé Pierre s'est construit une solide image de marque. La Fondation est reconnue pour son travail et ses actions sur la question du mal logement. Son rapport annuel est attendu, chaque 1er février, par tous les spécialistes, médias, élus et citoyens concernés par cette problématique. Son plaidoyer lui permet d'avoir une influence forte et de peser sur les politiques publiques. Plus modestement, elle est également engagée dans la solidarité internationale avec, comme objectif prioritaire, le développement autour de l'habitat et de la mobilisation citoyenne en tant que levier de transformation de la société. A cet égard, la Fondation est convaincue que la concertation avec les sociétés civiles est incontournable et porteuse de changements, de réussite et de pérennité des actions menées sur le terrain.

Si la Fondation Abbé Pierre est avant tout un bailleur, c'est un bailleur engagé qui participe, autant que faire se peut, à la co-élaboration des programmes qu'elle soutient. Ainsi depuis 2007, la Fondation soutient financièrement, au Niger, un programme de développement dans deux villages touaregs de la région d'Agadez. Si l'objectif principal du programme porte bien sur l'amélioration des conditions de vie, grâce à l'amélioration de l'habitat, des objectifs intermédiaires liés au renforcement de la société civile sont également développés via des activités génératrices de revenus, de la formation, des volets santé et agricoles. La dégradation du contexte a empêché l'organisation de missions régulières de suivi. Cette situation a amené la Fondation Abbé Pierre à s'interroger sur la poursuite d'un soutien à un programme qu'il n'était plus possible de visiter. Ne voulant pas faire subir « une double peine » à ses partenaires Touaregs, la Fondation a alors décidé de poursuivre son programme et de faire confiance aux habitants des deux villages de Tchibnitène et de Goffat. Ce programme est toujours en cours et devrait se poursuivre jusqu'en 2015.



Conclusion : la nécessité de créer un cadre pour ce dialogue

L'efficacité des dispositifs de participation et de concertation est fortement déterminée par la structuration même des cadres qui abritent ces dialogues. Un espace de concertation à part entière peut être conçu en intégrant des parties prenantes dont les relations peuvent être empreintes d'une certaine défiance ou d'hostilité. Ce cadre peut, parfois mais pas systématiquement, être impulsé par un acteur extérieur au territoire ou à la thématique et qui n'est donc pas impliqué dans des enjeux de pouvoirs locaux. Ce sont ces qualités qui permettront à ce tiers d'assumer un rôle de facilitateur ou de médiateur entre les différents acteurs concernés. Ce rôle de facilitateur est primordial dans la mise en œuvre de dialogues pluri-acteurs marqués par des tensions ou de fortes divergences. L'animation par ce tiers peut, dans la durée, aboutir à une déconstruction des représentations dont les acteurs sont porteurs mais aussi de leurs postures. A cet égard, l'exemple des thé-palabres organisés par l'EMDK dans le cercle de la région de Kayes au Mali, est significatif. Véritables espaces publics de dialogue, ils ont réuni l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de la migration autour de sujets précis. Ce faisant, ils ont abouti à une déconstruction progressive des différentes postures et des représentations des différents acteurs.

« Il ne faut pas négliger l'importance de la souplesse des cadres de dialogue pluri-acteurs pour permettre des ajustements éventuels. Il faut, en effet, que ce cadre puisse permettre la construction d'alliances qui seront pertinentes en tant qu'outils de mobilisation, de plaidoyer et d'influence. »

**Haingonirina
Randrianarivony**

S'il est donc nécessaire de créer un cadre structuré, ce dernier se doit d'être souple pour autoriser d'éventuels ajustements. On observe en effet de nombreuses limites dès lors que le cadre est trop figé, qui plus est dans des contextes sociopolitiques en perpétuelle évolution.



DES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU DIALOGUE

Un certain nombre de pré-requis conditionnent l'efficacité des processus de dialogue pluri-acteurs qui peuvent être confrontés, au Nord comme au Sud, à des obstacles et difficultés du même type. La prise en compte et la gestion de ces entraves est donc déterminante.

Des appréhensions intrinsèques à la participation

Comme le souligne Loïc Blondiaux, les démarches de participation, de concertation et de dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics sont souvent sources d'appréhension indépendamment des contextes dans lesquels elles s'inscrivent. Parallèlement, on note, comme en France, une évolution de certains cadres juridiques visant à favoriser les dispositifs de participation. L'évolution de ces cadres juridiques se double parfois d'aides financières incitant ou permettant leur mise en œuvre.

En dépit de ces évolutions positives, une montée des défiances entre acteurs est constatée. De la part des élus, des experts, de citoyens organisés ou non. Il n'est pas rare que les élus associent parfois la participation citoyenne au dialogue à une perte de pouvoir. Les dispositifs de dialogue et de participation sont ainsi perçus comme concurrents à leur légitimité et, potentiellement, vecteurs de déstabilisation. Dans le même ordre d'idées, experts et techniciens peuvent tout autant être assez réfractaires au déploiement de dispositifs de concertation et de participation citoyenne dont ils ne mesurent pas l'intérêt. Ils estiment parfois que leur maîtrise des sujets est suffisante à la prise de décision. Il en va de même, d'une certaine façon, des citoyens organisés en OSC qui ont tendance à s'approprier les espaces de dialogue alors même qu'ils ne sont pas forcément représentatifs de la société civile dans son ensemble et plus particulièrement des citoyens dits « ordinaires » ou non organisés. Ces derniers s'impliquent en général très peu car ils doutent de la place qui leur est faite au sein de dispositifs de participation qu'ils assimilent, parfois, à des opérations de marketing et de communication.

Tenir compte des rapports de force et des enjeux de pouvoirs

Les enjeux de pouvoirs et les rapports de force liés aux processus de participation doivent inévitablement être pris en considération dans la construction du dialogue. Ils renvoient aux risques d'instrumentalisation et/ou de clientélisme.

Assumer les rapports de force inhérents au dialogue

Il ne faut pas idéaliser la participation. Loïc Blondiaux et Elisabeth Dau rappellent que la participation est traversée par des rapports de pouvoirs et des conflits d'intérêts qu'il ne faut pas négliger. Le dialogue implique des rapports de force et de pouvoirs. Inévitablement les espaces de dialogue deviennent des espaces de pouvoir qu'il faut comprendre pour transformer et faire évoluer les alliances et les rapports de forces.

« Il faut se forcer pour ne pas produire une vision enchantée de la participation. Il faut admettre que, ce que produisent avant tout les dispositifs participatifs, ce sont des tensions qui peuvent être, certes, productives mais aussi contreproductives. Dans tous les cas, ces tensions sont inhérentes aux démarches. »

Loïc Blondiaux

Comprendre les rapports de force pour les transformer

La participation de la société civile aux politiques publiques est un enjeu de pouvoir. La considération accordée à ces rapports de force permet de mieux comprendre les logiques d'alliances, de mobilisations collectives et de construction de réseaux qui influent sur ces rapports de force. La prise en compte de ces tensions et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent permet ainsi de mieux saisir l'évolution et la transformation de politiques publiques tout en favorisant l'intégration des demandes sociales.

A cet égard, l'exemple de la démarche de l'association IMC Nour à Oran, en Algérie, est particulièrement intéressant. L'expertise technique acquise par l'association dans la prise en charge d'enfants handicapés, l'a fortement légitimée. Les carences fortes des dispositifs publics de prise en charge d'enfants en situation de handicap contraignent aujourd'hui les pouvoirs publics à solliciter l'association, induisant par la même une certaine inversion des rapports de force.

De la nécessité de garder de la distance avec les sphères politiques

La tentation d'instrumentalisation, par certains acteurs, de ces espaces de dialogue à des fins personnelles et politiques existe parfois. L'appréciation de ce type de risques permet aussi de le circonscrire comme en témoigne, au Mali, l'exemple de l'EMDK.



Faire la différence entre engagement politique et engagement social- Témoignage de Ladji Niangane membre fondateur de l'EMDK

Ladji Niangane est membre fondateur de l'EMDK. La démarche de l'EMDK vise l'atteinte d'un double objectif : informer les populations sur la thématique de la migration et gagner en légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics pour peser sur les décisions. A l'image d'autres membres de l'EMDK, le parcours militant et politique de Ladji Niangane concentre une somme d'expériences fortes. Il a été membre fondateur et Secrétaire Général, Secrétaire administratif de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de la Région de Kayes (URCAK) créée en 1977 officialisée en 1985. Il fut délégué syndical à la régie Renault Billancourt (France) et ancien maire adjoint de la Commune Urbaine de Somankidi. Ladji est actuellement Conseiller National au Haut Conseil des collectivités du Mali et Président de la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture de Kayes. Ces responsabilités multiples, alliées à une expérience certaine pourraient constituer un atout pour l'EMDK et pour une meilleure organisation de la société civile au Mali. Il explique, toutefois, qu'il est tout à fait possible de marquer une différence entre engagement politique et engagement social et que la multiplicité des responsabilités passées et actuelles alliées à la richesse des parcours peuvent constituer une force. Elle permet de créer et renforcer les liens entre les citoyens, les acteurs de terrain et les élus.

Au sein de l'EMDK, nombre de personnes ont un engagement politique en tant qu'élus ou militants, alors même que l'EMDK revendique une posture apolitique. Ladji Niangane souligne ainsi que la méthodologie d'intervention et de débat de l'EMDK est très différente de la manière dont ces thématiques sont abordées par la sphère politique. L'EMDK regroupe quatre-vingt-sept structures apolitiques (y compris les services techniques déconcentrés de l'Etat, les syndicats, associations). Si certains de leurs représentants ont des engagements politiques personnels, ils investissent l'espace EMDK en tant que membres de ces associations et non pas en tant que militants politiques. L'EMDK est avant tout un espace de concertation et de discussion sur la migration. « On agit sur les politiques mais on n'est pas politique dans le sens classique du terme ». Beaucoup de membres de l'EMDK sont des anciens migrants qui, indépendamment de leurs engagements politiques, se rejoignent sur les thématiques liées à la migration, dans l'objectif commun d'informer et de faire de l'EMDK un acteur incontournable de la thématique de la migration au Mali. La ligne de démarcation entre activités associatives et activités politiques est donc, au prix d'un effort constant, relativement respectée au sein de l'EMDK car ses membres restent très attachés à son indépendance et à cette image de neutralité dénuée d'engagements partisans.

Limiter le risque d'instrumentalisation

Le risque, tant au Nord qu'au Sud, que les dispositifs participatifs soient instrumentalisés et utilisés à des fins personnelles ou à des fins politiques est donc bien réel. Loïc Blondiaux rappelle ainsi que ce risque participe grandement aux réticences ou à la méfiance que peuvent ressentir certains acteurs face à ces espaces de dialogue. Ceci conduit donc à s'interroger sur les questions de légitimité et de représentativité de la société civile.

Entre représentativité et légitimité de la société civile

Une diversité à ne pas omettre

Le préalable à tout questionnement sur la légitimité des OSC à représenter la société civile tient à sa composition. La société civile est un ensemble composite, hétérogène et très diversifié. Pierre-Jean Roca rappelle ainsi que les dispositifs d'aide au développement font généralement émerger certains segments spécifiques de la société civile. Ces segments ne représentent pas forcément l'ensemble de la société civile, alors même que ce qui fait évoluer les sociétés aujourd'hui, ce sont l'ensemble des organisations de la société civile et pas uniquement ces segments.

« La structuration de la société civile pose un défi de représentativité et de renouvellement. La société civile n'est pas exempte de la problématique de la légitimité. »

Marc Trouyet

Certains contextes posent la question de l'intégration dans les processus de dialogue entre OSC à finalités culturelles et religieuses. Il est essentiel de se questionner sur les liens entre pouvoirs et fait religieux. Selon Pierre-Jean Roca, les OSC du Nord sont souvent démunies dans l'analyse de ces liens et se rapprochent rarement de ces autres acteurs qui composent aussi la société civile. Dans le but d'accompagner le changement social, il serait, de facto, souhaitable de mobiliser les concepts et outils de l'anthropologie politique, pour analyser et comprendre ces interactions particulières.

« Il ne faut pas se contenter de dialoguer avec les parties de la société civile « partenaire » qui nous ressemble. »

Pierre-Jean Roca

Concertation citoyenne versus concertation collective

La légitimité des OSC à parler au nom des citoyens peut également être questionnée. Cette problématique émerge avec force dans un contexte français, plus marqué par la concertation et la consultation citoyenne que d'autres contextes dits du « Sud ». Comme en témoigne Sophie Largeau, la question de la représentativité ou de la légitimité des OSC à représenter les citoyens dans leur ensemble est fondamentale.



Modalités et effets de la concertation citoyenne en France, l'exemple du Conseil Général du Val-de-Marne – Témoignage de Sophie Largeau, chef de projet démocratie participative

En qualité de chef de projet démocratie participative, Sophie Largeau a pour mission d'accompagner les salariés du Conseil Général du Val-de-Marne à élaborer, mettre en place et analyser des dispositifs de participation et de concertation. Elle a été impliquée dans un atelier citoyen intitulé « Mes idées aussi », qui visait à accompagner, citoyens, associations et élus dans la formulation d'idées et la prise de décision. Un premier accompagnement de ses collègues actifs dans d'autres services a constitué une étape préalable à la construction de ce dispositif, à la détermination des questions à poser au public concerné, à l'identification des parties prenantes et au mandat à donner à chacune d'entre elles. Il s'agissait aussi de définir le processus de concertation le plus adapté. Trois modalités nécessaires à l'établissement de ce dispositif participatif ont émergé. Elles tenaient à une explicitation claire des motifs de la démarche de concertation engagée, permettant de créer des conditions de dialogue et de confiance avec le public concerné, mais aussi aux leviers permettant au public de s'approprier les questions posées. L'impulsion de ce dispositif de concertation incluant des personnes en situation de handicap mental a induit de laisser place à l'autoreprésentation. Les personnes en situation de handicap ont été plus sollicitées que les OSC qui les représentaient.

En France, les OSC sont relativement légitimes auprès des pouvoirs publics car elles sont organisées et dotées d'une expertise véritable sur des thématiques ou territoires spécifiques. Cependant, la question de leur représentativité et de leur légitimité auprès des publics qu'elles sont censées représenter se pose. Dans le cas précis de personnes en situation de handicap mental, les OSC doutent des capacités de représentation de ces personnes. L'enjeu consiste donc à recueillir une diversité de points de vue en distinguant la parole d'un corps constitué et la parole des individus. Les OSC gagneraient à solliciter plus régulièrement les groupes de personnes qu'elles représentent, mais aussi à les inclure dans les dispositifs de concertation auxquelles elles participent.

Il apparaît, en conclusion, qu'un dispositif de concertation ne peut fonctionner que si la décision n'est pas encore arrêtée et que le mandat est bien défini et expliqué. Cela suppose une ouverture continue, tant le processus est itératif.

Entre représentativité et légitimité

Dans des contextes plus favorables à la démocratie participative, la mise en valeur de la légitimité paraît plus pertinente que la valorisation de la représentativité.

Jean Eudes Beuret rappelle ici que la légitimité ne doit pas constituer l'unique point de référence. Dans certains dispositifs participatifs, la légitimité des parties prenantes est à privilégier alors que dans d'autres, mieux vaut laisser large place à la créativité, même si les interlocuteurs ne sont pas réellement représentatifs. Mieux vaut parfois alimenter le dispositif décisionnel en favorisant la création d'idées plutôt qu'en s'inscrivant dans la codécision. Il n'est pas forcément nécessaire d'être un acteur légitime pour alimenter des décisions et le caractère créatif peut être tout à fait pertinent.

« Il faut faire valoir, dans ce que l'on fait, cette question de la légitimité, plus que celle de la représentativité, sinon on se trompe de débat. »

Jean-Eudes Beuret

POUR UNE APPROCHE DU CHANGEMENT SOCIAL DANS LA DURÉE

La nécessité d'aborder la question du changement social dans la durée est également l'un des enseignements transversal de la capitalisation du programme « Société civile et participation ». Les démarches pluri-acteurs, les différents dispositifs de partenariat et d'accompagnement ou bien encore, la mobilisation citoyenne, sont autant de facteurs qui convergent vers un changement des modes de penser et de faire.

Adopter une approche de processus inscrits dans la durée

Les enjeux liés au dialogue entre les sociétés civiles et les pouvoirs publics ne sont pas uniquement d'ordre technique ou opérationnel. Il n'y a pas de modèle « clef en mains » de participation de la société civile aux politiques publiques. Dans chaque contexte les modalités de dialogue ont leurs spécificités. Il est fondamental de ne pas omettre l'enjeu politique de cette approche : « comment aboutir à des politiques publiques plus légitimes et efficaces ? ». Les processus de participation et de concertation ne sont pas seulement des outils, pour être efficaces leur inscription dans les contextes et dans la durée demeure une condition de réussite comme l'a souligné Elisabeth Dau responsable de programme à l'IRG. Il s'agit réellement de tendre vers de nouvelles modalités démocratiques.



Garder en mémoire le fait que les dispositifs participatifs et de concertation ne constituent pas une fin en soi mais qu'ils permettent d'apporter des réponses pertinentes à des besoins réels est essentiel.

La durée constitue la clé de voute de tout processus. La démarche pluri-acteurs implique qu'une certaine relation de confiance s'instaure entre les différents acteurs et cette relation ne peut se construire qu'à long terme. Elle permet de tisser une histoire collective. Il faut impérativement se dégager d'une recherche de résultats à court terme pour favoriser une approche itérative développée à long terme. Ce temps long permet aux acteurs de se connaître, de se faire confiance, de renverser les rapports de force et de créer des alliances pour enfin dialoguer et avancer ensemble.

« Un des enseignements commun de la capitalisation est qu'il est nécessaire d'adopter une approche inscrite dans la durée. »

Elisabeth Dau

Sortir de la logique « projet »

L'approche de changement social dans la durée nécessite également de refonder les systèmes de financements existants pour sortir de la logique « projet ».

Des logiques qui ne sont plus adaptées à ces enjeux

Loïc Blondiaux souligne la trop grande rigidité de dispositifs qui ne sont plus adaptés à la mesure des effets. Ivan Crouzel insiste, quant-à lui, sur les contraintes posées par certains types d'outils, tel le cadre logique, pour réellement évaluer les impacts du dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics. Ces impacts sont, en effet, difficilement quantifiables et il serait parfois plus pertinent de mesurer les effets de l'absence de concertation dans la réussite des politiques publiques. Il semble qu'il faille dépasser une évaluation quantitative qui s'avère trop restrictive, pour donner une dimension qualitative à ces processus. Ceci permettrait de mettre en relief et de valoriser cette dimension.

Les dispositifs de participation et de concertation ont fort souvent des effets informels, inattendus, ou qui portent sur les relations entre acteurs. Ces effets sont bien moins tangibles que des effets matériels. De facto, les outils de mesure traditionnels sont difficilement adaptés et utilisables. La mesure et la valorisation des résultats deviennent dès lors difficiles notamment auprès des bailleurs de fonds.

La mesure des effets de ces dispositifs constitue donc aujourd'hui un enjeu majeur. Il est ardu et délicat de mesurer l'élévation du niveau de confiance entre les acteurs alors même que c'est une dimension fondamentale dans la construction et la réussite du dialogue. La logique traditionnelle basée sur les paradigmes « évaluation-critère » n'est guère adaptée à l'évaluation de ces nouveaux modes de coopération.

Constat est ainsi fait de la nécessité de penser et créer de nouvelles modalités et de nouveaux outils favorisant l'appui, l'accompagnement et l'évaluation du dialogue.

Assumer le changement d'échelle et le changement d'approche

Fort du constat de l'existence de tensions entre la logique de projet et les politiques publiques, sortir de la logique projet semble donc inévitable. Il ne s'agit pas des mêmes sphères d'intervention, des mêmes objectifs et de fait, cela met en relief la nécessité d'user de moyens et d'outils renouvelés. Aujourd'hui, la thématique de renforcement du dialogue entre société civile et pouvoirs publics passe par un changement d'échelle et non plus par une coopération qui s'inscrit dans le cadre de projets. Marc Noailly insiste ainsi sur la nécessité de s'affranchir d'un schéma reposant sur une approche descendante « expression des besoins – argent disponible – financement de projet » pour valoriser une approche de dialogue pluri-acteurs reposant sur une coopération de territoire à territoire basée sur des appels à contribution. Il ne faudrait plus questionner le montant nécessaire à la mise en place d'une activité, mais plutôt interroger tous les partenaires des territoires concernés sur ce qu'ils peuvent proposer pour avancer et atteindre des objectifs prédéfinis.

« Les projets évoluent de plus en plus vers l'appui à des dynamiques collectives portées par les OSC partenaires : appui à des réseaux, associatifs ou multi-acteurs, plates-formes, collectifs, locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux, dont l'objet même est de construire une légitimité face aux pouvoirs publics et d'être reconnus comme forces de proposition. »

Valérie Huguenin

Favoriser l'implication des sociétés civiles en amont

Sortir de la logique projet permet également d'envisager et de favoriser une participation et une concertation en amont de la mise en place des dispositifs. Ceci permettrait aux différents acteurs de la société civile d'être associés à la conception même des actions engagées et plus seulement à l'aval de projets qui ont été conçus en dehors de leur implication puisque, ces phases de conception restent, encore trop souvent, l'apanage des experts. Ce questionnement rejoint l'analyse de Loïc Blondiaux qui constate que les experts et personnels techniques, s'estimant souvent plus légitimes, ne sont pas suffisamment convaincus de la capacité d'expertise des sociétés civiles.

Repenser le partenariat et la coopération

Au-delà des dispositifs de financements de la solidarité internationale, nombre de questions relatives au partenariat se posent. L'approche d'accompagnement au dialogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics induit très largement de repenser le partenariat et la coopération ; face à des sociétés civiles de plus en plus structurées et organisées, quelle place peut avoir un partenaire extérieur ? Comment accompagner et appuyer des initiatives tout en ajoutant une dimension de coopération de territoire à territoire ?

Le partenariat comme relation durable

L'importance d'un partenariat développé à long terme et qui échappe à la logique projet est soulignée. Il apparaît ainsi qu'un partenariat équilibré ne peut se construire qu'autour de valeurs et d'intérêts partagés et ne peut se résumer à des opportunités de financements. Seule cette approche peut établir une relation de confiance tissée au fil du temps et garantir une qualité d'action adaptée au contexte. Le temps de la connaissance de l'autre est donc incontournable car il est à la base d'un partenariat équilibré, fructueux et améliore fortement la qualité de l'action et son succès. Les expériences de partenariat entre le GRDR et l'EMDK au Mali ou Coopération Atlantique Guinée 44 et l'Inter collectivité

de Kindia en Guinée démontrent la pertinence d'une telle approche. Dans l'un et l'autre des cas, ces partenariats de long terme ont dépassé le cadre stricte d'un projet et ont été fondés sur la recherche d'intérêts communs.

Dans le même ordre d'idée, le partenariat ne peut plus être uniquement approché à travers le prisme d'une relation Nord-Sud. L'émergence de partenariats Sud-Sud, comme l'illustre l'exemple de l'Inter collectivité de Kindia qui impulse des échanges avec le Burkina Faso, renforce cette idée. Il est, de fait, nécessaire de revaloriser la technicité et les savoirs faire des pays dits du « Sud » et de favoriser l'échange et le partage entre les Suds, les Nords et les Nords et les Suds.

Appui et accompagnement entre partenaires – Témoignage de Kalthoum Ben Jemàa – Chef de projets à l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale

Afin de lever les financements nécessaires à ses actions et de pouvoir répondre à des appels à projets, notamment européens, la cellule d'aide à l'auto-développement de l'UTSS recherche en continu des ONG du Nord avec lesquelles il est possible d'établir une relation de partenariat. En 2009, dans l'optique de répondre à un appel à projet européen portant sur l'égalité homme – femme, nous avons contacté Batik International, association avec laquelle nous étions régulièrement en relation depuis 2006. Batik International nous a alors proposé d'inscrire ce projet dans une dimension régionale avec des partenaires algériens, égyptiens et marocains. La conception du projet s'est faite à distance, de manière concertée. Cependant, une fois le projet accepté, nous avons eu des difficultés à nous comprendre. L'hétérogénéité des intervenants et des méthodologies d'intervention, doublées du fait que nous ne nous connaissions pas entre partenaires de la rive Sud, a surajouté à la difficulté et a été source d'incompréhension. Toutefois, au fil des rencontres, des réunions du comité de pilotage et de séminaires d'échanges, nous avons pu surmonter cette difficulté. Dans la foulée de ce projet, de nouveaux partenariats ont été impulsés et leur développement est désormais au cœur des préoccupations de l'UTSS car ces échanges nous permettent réellement de renforcer et d'enrichir nos pratiques.



Capitalisation et processus d'apprentissages collectifs

Ces nouvelles approches impliquent de revoir les places accordées et les positionnements des différents acteurs concernés. Il est ainsi démontré que le partenariat en tant qu'outil peut démultiplier les dynamiques d'apprentissages collectifs. A cet égard, la mise en place d'un processus de capitalisation continu du programme a permis à chaque organisation impliquée de s'interroger sur ses pratiques. Cet exercice a permis d'initier des échanges avec des organisations actives dans d'autres contextes et pouvant faire face aux mêmes difficultés et obstacles. La création d'espaces virtuels d'échanges de données, de documents et rapports a favorisé les partages en faisant évoluer les pratiques.

Repenser le partenariat, c'est également assumer la dimension itérative du processus d'accompagnement au dialogue et multiplier les approches de capitalisation des pratiques. Chaque acteur doit pouvoir, chemin faisant, apprendre de ses pratiques tout en intégrant la prise de distance nécessaire aux réorientations et réajustements de ses propres pratiques.

Sortir du paradigme Nord-Sud

Les changements des modes de faire et de penser constituent la pierre angulaire d'une évolution significative des pratiques. Cette évolution passe par l'abandon du paradigme Nord-Sud. Il en est ainsi du partenariat qui ne peut plus être appréhendé à travers le prisme d'une relation d'aide du Nord au Sud mais qui doit être installé dans une relation d'acteurs à acteurs partageant des intérêts communs, souhaitant faire chemin ensemble pour créer de la solidarité internationale.

La relative interdépendance des questions et enjeux qui se posent dans un monde globalisé et en transition permet, de facto, de redonner du sens à la notion de coopération.

A l'heure où est discuté le Post 2015, le partage d'intérêts communs et la coopération de territoire à territoire résonnent donc d'une manière particulière. Il est en effet question du remplacement des Objectifs du Millénaire pour le Développement par les Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable qui ne seront pas uniquement appliqués aux pays dits du « Sud » mais à l'ensemble des Etats. Cette approche globale est révélatrice de l'universalité des problématiques et enjeux rencontrés et illustre donc la nécessité d'engager des coopérations de territoire à territoire basées sur des enjeux partagés qui favorisent la mobilisation d'une large palette d'acteurs. L'évolution des pratiques de coopération a induit le passage du concept de « bénéficiaires » à celui d'« acteurs » et le contexte actuel milite pour un passage d'« acteurs » à « citoyens » qui favorisera l'engagement et la mobilisation.

Le dialogue entre les sociétés civiles et les pouvoirs publics s'accompagne donc d'un changement social qui doit être porté par une rénovation des modes de faire et de penser induisant une transformation des outils de la solidarité internationale.

CONCLUSIONS



Jean Marc Châtaignier, Directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères

« L'enjeu du dialogue, celui que vous avez abordé aujourd'hui, est pour nous un enjeu d'importance, un enjeu de légitimité des politiques d'aide publique au développement. C'est un élément crucial à considérer dans les politiques de développement que nous voulons mettre en œuvre et ce à deux niveaux : à l'international et en France.

La première des réflexions que nous conduisons à l'international concerne le Fonds Social de Développement. Mis en place en 1994 et très novateur, il a facilité, via des financements de projets et de micro-projets, l'établissement de relations entre la coopération institutionnelle française et les sociétés civiles du Sud. Au final, bien que producteur d'intéressants résultats, le FSD n'a pas réellement eu l'effet escompté en termes de structuration et d'assistance apportée à nos partenaires. C'est pourquoi, la réflexion engagée actuellement sur sa transformation, vise à en faire un nouvel outil relativement proche du PCPA. Cet outil appuierait les plateformes et les réseaux. Cette réflexion associe Coordination Sud et nos partenaires issus de la société civile.

En parallèle, nous travaillons également à la mise en place, dans certaines ambassades pilotes, de pôles « société civile et développement ». En Afrique de l'Ouest, au Bénin et en Guinée, en Afrique Centrale, au Cameroun et au Congo notamment, nous associons, sous l'autorité de l'ambassadeur, les partenaires concernés. En premier lieu l'AFD, les SCAC et

les Instituts Français mais également, les partenaires français, ONG et OSI, présents dans ces pays, ainsi que les partenaires du Sud. Cette réflexion intègre donc la nécessité de structuration et la dimension partenariale qui vous est chère.

Le troisième axe de réflexion poursuivi porte sur le dialogue multilatéral, tant au plan européen, qu'au niveau des institutions internationales et plus particulièrement du G8 et du G20. Nous nous efforçons d'associer la société civile à ce dialogue, notamment à l'élaboration de l'agenda du développement post 2015 et des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable qui associeront lutte contre la pauvreté et développement durable. Nous ne changeons cependant pas totalement de paradigme et nous ne passons pas complètement de la lutte contre la pauvreté au développement durable. Il faut continuer à associer les deux et nous souhaitons le faire encore et toujours en partenariat avec notre société civile en France et nos partenaires au Sud.

Un certain nombre d'entre vous ont participé aux assises du développement et de la solidarité internationale qui se sont tenues en début d'année. Ce processus a été suivi par plus de 600 personnes et a été clôturé le 1er mars 2013 par le Président de la République. Un certain nombre de décisions ont été prises à cette occasion. La première vise à poursuivre le dialogue engagé et à le pérenniser via le Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI). Il comprendra environ une cinquantaine de membres et associera tous les participants au processus des assises c'est-à-dire, les OSI et ONG, les chercheurs et instituts de recherches, les syndicats et entreprises, tous les ministères concernés ainsi que des représentants des partenaires du sud. Cet espace de dialogue et de réflexion sera dédié à l'échange portant sur les priorités de l'aide publique au développement, sur la cohérence de cette politique avec les autres politiques publiques françaises mais aussi, sur sa mise en œuvre. Il sera aussi question de traiter des enjeux de transparence et de redevabilité qui y sont afférents. Le CNDSI sera l'instrument privilégié d'échanges avec nos partenaires. Nous travaillons, dans ce cadre, sur un projet de loi portant sur le développement et la solidarité internationale qui sera prochainement soumis à l'avis du conseil d'Etat. La probabilité d'un avis négatif du Conseil d'Etat est forte, mais nous mettons tout en œuvre pour le convaincre. Que l'avis du Conseil soit positif ou négatif, ce projet de loi sera ensuite transmis au parlement en début d'année prochaine et sera discuté à l'assemblée nationale et au sénat. C'est pour nous un enjeu d'importance car c'est la première fois dans l'histoire de la Vème République qu'un texte de loi porte sur la question du développement et traite de ses priorités. Toutes les dispositions de cette loi ne sont pas législatives, mais c'est une vision politique qui est portée et qui nous permettra, là encore, d'afficher clairement et de façon plus transparente, les enjeux, objectifs et priorités de notre aide publique au développement.

Enfin, le dernier élément important de cette réflexion a été soumis au dernier comité interministériel pour la coopération internationale et le développement du 31 juillet 2013 et porte sur l'engagement pris, par le Président de la République, de doubler l'aide que nous apportons et qui transite par les OSI et ONG.

Ces objectifs, tant à l'international qu'au plan national, intègrent tous une dimension de dialogue avec la société civile et l'intégration de nouveaux acteurs. Ils émergent de la base, notamment grâce aux réseaux sociaux, il s'agit des jeunes, de groupements de femmes, de migrants et d'associations spontanées qui se créent. Ce lien avec la société civile ne peut plus, aujourd'hui, être restreint aux liens qui nous attachent à des associations institutionnelles. Il nous faut identifier les moyens d'atteindre ces nouveaux publics, ces nouvelles sociétés civiles qui ne se reconnaissent plus dans les organisations traditionnelles. »

Ivan Crouzel, Directeur adjoint de l'Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance

« Je souhaite revenir un peu sur un élément du titre de la journée « au service des citoyens ». On a parlé largement aujourd'hui de la question des effets, des effets de ces espaces de dialogue, on a beaucoup parlé de la nécessité de prouver ces effets et de rendre des comptes à leurs propos. On a aussi beaucoup parlé de la difficulté de les mesurer. Il faut ici dépasser une évaluation un peu restrictive et trop quantitative de ces effets, contrainte par les cadres logiques notamment, pour faire ressortir la dimension qualitative, la valeur ajoutée, de tous ces processus .

Tout cela nécessite de prendre en compte la complexité d'un projet de développement et plus largement la complexité des processus de changements sociaux, la complexité des processus de l'action publique. Il est crucial de prendre en compte ce thème puisque la question de la complexité s'intéresse au comment on souhaite atteindre les objectifs, comment on parvient à répondre aux aspirations et attentes des citoyens. Prendre en compte la complexité a des conséquences très concrètes et implique des changements en termes d'approche et de paradigme et en termes de moyens. Cela suppose de ne pas arriver avec des réponses toutes faites comme c'est souvent le cas. Il faut avoir conscience qu'arriver avec des solutions peut contribuer à aggraver le problème ou à en créer de nouveaux. L'enjeu est ici de renverser la perspective et d'aider à faire naître des solutions adaptées au contexte. C'est là que l'on retrouve l'enjeu de l'importance des espaces de dialogue pluri-acteurs pour élaborer une solution partagée. Il ne s'agit pas de nier les conflits inhérents à ces espaces mais de voir dans quelle mesure, dans le cadre de ces tensions, on peut créer des synergies entre les acteurs, comment on peut créer des dynamiques d'apprentissages collectifs autour d'enjeux communs. Faire naître des solutions cela suppose de mettre en avant la question du partage de connaissances et cette question passe, notamment, par l'échange d'expériences. L'échange d'expériences est un enjeu central qui nécessite des moyens et doit donc être considéré comme une priorité. Tous ces échanges sont au cœur de la création d'une intelligence collective.

Adopter cette approche, en termes de complexité, suppose de changer de perspectives. Il s'agit de partir des acteurs, de considérer les « bénéficiaires » comme des citoyens et des acteurs à part entière. Cela suppose aussi de dire que l'expertise n'est pas réservée à certains initiés mais qu'elle est partagée : il y a aussi une expertise citoyenne. C'est là où le partenaire Nord a un rôle à jouer, notamment en facilitant les interactions entre ces différents types d'acteurs. Cela induit aussi, notamment pour les bailleurs, d'accepter l'incertitude. Car dans ces logiques complexes, on tâtonne, on ne sait pas bien comment on va arriver à l'objectif défini au départ. Cela suppose aussi de s'inscrire dans des logiques de long terme qui ne sont pas linéaires mais avec des allers retours permanents.

Enfin cette implication inclusive des acteurs, qui est au cœur des espaces de dialogue pluri-acteurs, est un gage d'efficacité de l'action publique. C'est un moyen de mettre en adéquation les demandes sociales et les politiques publiques. Cette dimension pluri-acteurs inclusive est essentielle pour assurer la légitimité des politiques publiques et pour répondre au divorce entre les institutions publiques et les citoyens. La question de la complexité doit être au cœur de la façon dont on coopère actuellement.

Yves Le Bars, Président du CFSI

« On a entendu de belles aventures, de beaux moments de dialogues entre sociétés civiles et pouvoirs publics. On l'a bien vu, il faut agir dans la durée pour coopérer autrement et être acteur de changement. Oui, le CFSI a envie de prolonger cette histoire avec l'AFD et le MAE pour aller un peu plus loin.

Cependant, pour aller plus loin, il y a probablement des thèmes que nous avons encore à travailler. Il en est ainsi de la promesse des territoires. La logique territoriale est une thématique qui permet de briser les barrières, de relier efforts et bénéfices et c'est sans doute à cette échelle là qu'il nous faut désormais travailler.

Dans le même ordre d'idées, il serait également intéressant de nous concentrer sur l'intégration du secteur marchand dans les processus pluri-acteurs. Certains membres du CFSI travaillent déjà à cette intégration. C'est le cas de Batik International qui développe un projet portant sur la responsabilité sociale des entreprises au Vietnam.

Il nous faut enfin souligner l'importance du recul critique et, à cet égard, le développement d'un processus de capitalisation continu a été essentiel, puisque source de réorientations et d'ajustements. La démocratie est en crise et les moments de crise sont favorables à la réflexion. Il est donc important d'améliorer l'intégration du recul critique à nos actions. Les Instituts de recherche peuvent nous y aider. Dans le cadre du programme Société Civile et Participation, notre partenaire, l'IRG, a collaboré avec des doctorants et des étudiants et des chercheurs ont été associés à cette journée de séminaire.

Enfin, je crois que les membres du CFSI et leurs partenaires souhaitent s'engager dans le changement et ont besoin de ces jonctions et prolongements. Parce que nous sommes liés et interdépendants, nous construisons avec audace et modestie des voies de progrès. Nous sommes conscients de l'universalité, de ce qui nous réunit et ce même si nous empruntons des voies et moyens différenciés. Cette universalité est d'ailleurs au cœur des futurs Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable. J'ajouterai pour finir, que la solidarité c'est aider au changement là-bas mais aussi, changer ici. ».

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CG	Conseil Général
CITE	Centre d'Information Technique et Economique
CNDSI	Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale
DPO	Division des Partenariats avec les ONG
EMDK	Espace Migration et développement en région de Kayes
GRDR	Groupe de Recherches et réalisation pour le Développement Rural
IRG	Institut de Recherche et de débat sur la Gouvernance
MAE	Ministère des Affaires étrangères
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMDD	Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable
ONG	Organisation(s) Non Gouvernementale(s)
OSC	Organisation(s) de la Société Civile
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SCP	Société Civile et Participation
UTSS	Union Tunisienne de Solidarité Sociale

PORTRAITS DE QUELQUES INTERVENANTS

Marc Levy – Directeur scientifique du Gret

Actuellement directeur scientifique du Gret, Marc Levy a occupé de nombreux autres postes au Gret, au MAE et dans d'autres structures. Agronome de formation, il a tout de suite senti que les savoir-faire techniques ne suffisaient pas pour répondre à des problématiques de réduction de la pauvreté et d'inégalités, mais qu'il fallait inclure une approche par les sciences sociales. Parallèlement, il a toujours pensé que l'articulation recherche et action était importante car, pour lui, le monde évolue sous la pression des idées et les bonnes idées sont celles qui se conjuguent à la pratique. Marc Levy pense que l'un ne va pas sans l'autre et c'est ce qu'il l'a amené à être, aujourd'hui, directeur scientifique du Gret. Les enjeux liés à la société civile sont multiples. Dans certains pays, aux contextes politiques difficiles, le premier enjeu est lié à leur existence même. Dans la majorité des Etats, Marc Levy pense que l'enjeu principal à trait à la reconnaissance des sociétés civiles en tant qu'acteurs politiques à part entière. Cette question est d'ailleurs d'actualité en France et dans les contextes européens. Pour lui, il faut faire évoluer la démocratie représentative et intégrer les OSC comme des acteurs pouvant porter des politiques publiques. Il pense également qu'il ne faut pas avoir d'a priori sur certaines populations concernant leurs intérêts et ne pas chercher à les catégoriser. Il se souvient d'un paysan au Sénégal, dans les années 1970, qu'il voyait tous les jours écouter sa radio. A ce moment-là il pensait, qu'au vu de la pénibilité de son travail, il devait écouter de la musique pour se détendre. Mais, le jour où il lui a enfin parlé, il a découvert qu'il écoutait une radio américaine car il était passionné par l'affaire du Watergate. Le programme Société Civile et Participation (SCP) a, pour Marc Levy, été la confirmation que la question de la participation des sociétés civiles aux politiques publiques était un sujet d'actualité. Ce programme a également permis d'investir cette question avec une voix collective et de la traiter de manière innovante et non plus seulement par un traditionnel renforcement de capacités. Même si ce n'est que le début et que le chemin est encore long à parcourir, le programme a commencé à introduire la question des acteurs politiques. La structuration des OSC de solidarité internationale en France en tant qu'acteurs politiques reste pour lui un défi majeur.



Loïc Blondiaux – Professeur des Universités à Paris 1 Panthéon Sorbonne, chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Sciences Politiques de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)

Loïc Blondiaux est professeur de Sciences Politiques à l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne. Il est responsable de la spécialité « Ingénierie de la concertation » du master « Affaires publiques ». Il est par ailleurs directeur de la revue scientifique « Participations », il préside le Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et participation », il est membre fondateur de l'Institut de la Concertation et cumule de nombreux autres engagements professionnels et associatifs. Formé en droit et sciences politiques, il s'est d'abord intéressé à la question de l'opinion publique et des sondages puis, dans le 20^{ème}



arrondissement, à un dispositif particulièrement novateur de concertation portant sur la mise en place de conseils de quartiers. Pionniers en matière de démocratie participative, ces conseils de quartiers sont uniques puisque basés sur un tirage au sort de leurs membres. Cette singularité a poussé Loïc Blondiaux à s'intéresser à ces questions de participation, concertation et démocratie. Il analyse la participation à trois niveaux : en tant que sociologue observateur et analyste des pratiques, en tant que théoricien qui s'intéresse aux transformations et à l'avenir de la démocratie et en tant qu'engagé auprès des acteurs souhaitant développer leurs pratiques et échanger. Pour lui, les enjeux de la société civile sont multiples. Un enjeu structurel réside dans la fragilisation croissante des systèmes démocratiques. Les logiciels politiques créés au XVIII^{ème} siècle ne sont plus adaptés ; les sociétés ont évolué et ne sont plus en phase avec un régime qui repose uniquement sur les élections et la délégation. Par ailleurs, les défis sociaux, économiques et écologiques ne peuvent être relevés qu'avec plus de démocratie et il faut donc renforcer la légitimité des décisions. Enfin, il lui semble impératif d'aménager des espaces de rencontres entre d'une part, une offre institutionnalisée de participation qui ne donne pas vraiment de place aux citoyens et d'autre part, de la mobilisation citoyenne plus informelle qui produit de la défiance à l'égard des institutions. Dans toutes ses expériences professionnelles, Loïc Blondiaux insiste sur le fait que la participation peut produire des résultats tangibles. Ce fut le cas lors d'un dispositif de concertation de la communauté urbaine de Bordeaux pour l'aménagement de pont sur la Garonne où il fut accompagnateur. Les citoyens étaient mobilisés, les techniciens et les élus à l'écoute. Récemment, les maquettes du pont qui ont été élaborées sont une preuve tangible de la réussite de cette concertation. Pour Loïc Blondiaux, des programmes comme « Société Civile et Participation » présentent de nombreuses vertus, mais au vu des similitudes dans les enjeux et difficultés rencontrées au Nord comme au Sud, il faudrait accentuer d'avantage la dimension d'échanges, de retour sur expériences et de discussions sur les méthodologies et pratiques entre des praticiens et chercheurs au Nord et au Sud.

Ladji Niangane – membre fondateur de l'EMDK (partenaire du GRDR) – Leader de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de la Région de Kayes (Mali), Président de la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture de Kayes, délégué syndical à la régie Renault Billancourt (France) et ancien Maire Adjoint de la Commune Urbaine de Somankidy

L'Espace Migration et Développement de Kayes (EMDK) a été établi sous l'impulsion d'un atelier co-animé par l'Assemblée Régionale de Kayes (ARK), appelée aujourd'hui Conseil Régional de Kayes (CRK) et le GRDR en 2008. Ladji Niangane est membre fondateur de l'EMDK. En tant qu'ancien migrant, il a toujours senti que le besoin de créer un espace d'information et de sensibilisation relatif à la thématique de la migration était une nécessité absolue. En véritable acteur de la société civile, il a, dès son retour au Mali en 1976, créé, avec ses collègues revenus de France, une coopérative de base appelée Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Somankidi-Coura.

Quelques années plus tard en 1983, ils fondent l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de la Région de Kayes (URCAK) qui regroupe l'ensemble des périmètres irrigués de la région de Kayes et qui compte, aujourd'hui, 2 600 membres soit 600 hommes et 2000 femmes. Il est aussi Président de la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture de Kayes. Il fut également, en France, délégué syndical à la régie Renault Billancourt et au Mali, maire adjoint de la Commune Urbaine de Somankidi de 2004 à 2009. Depuis 2007, il est conseiller national au Haut Conseil des collectivités du Mali.



Ladji Niangane reconnaît que la société civile malienne gagne en crédibilité et légitimité, se dynamise et arrive à mobiliser des ressources humaine et financière pour influencer les politiques publiques. Cette prise de conscience récente est, selon Ladji Niangane, due à la globalisation de l'information qui transforme le monde en « village planétaire », permettant ainsi le désenclavement des zones les plus reculées. Il considère aujourd'hui que l'enjeu majeur pour les OSC maliennes a trait à la mobilisation croissante des citoyens. Le projet soutenu par le GRDR et le CFSI dans le cadre du programme Société Civile et Participation a, selon lui, contribué à renforcer considérablement l'EMDK qui, jusqu'alors, peinait à se structurer. Ladji Niangane estime que l'un des résultats tangibles et majeurs liés à cette structuration a trait à l'élaboration, par le gouvernement malien, d'une politique nationale migratoire qui, jusqu'alors, n'existait pas et de la Stratégie Régionale Migratoire qui reste à être appropriée et mise en œuvre par le Conseil Régional de Kayes.

Cassilde Brenière – Responsable Division eau et assainissement, AFD

Cassilde Brenière est actuellement responsable de la division eau et assainissement de l'AFD. Ingénieur agronome des eaux et des forêts, elle a d'abord travaillé avec des ONG et plateformes telle PS Eau, avant de se tourner vers l'assistance technique à des sociétés d'eau urbaines et l'exploitation de systèmes d'eau et d'assainissement en France. En 2009, elle a intégré l'AFD en tant que chef de projet Eau et assainissement. Traditionnellement, le secteur de l'eau et de l'assainissement est relativement proche de la société civile puisqu'il implique souvent la constitution et la participation de groupes d'utilisateurs. Pour autant, la société civile n'a pas toujours été intégrée aux projets et principalement à ceux qui ont une visée environnementale. Cassilde Brenière garde en mémoire l'exemple emblématique du projet de la baie de Hann au Sénégal qui a accusé plus de 5 ans de retard à cause d'une résistance des populations et des OSC qui n'avaient pas du tout été associées à la conception du projet. Cette expérience a permis à l'AFD de revoir ses pratiques et de prendre conscience de l'importance de la participation de la société civile pour une bonne intégration et une pérennité des projets sur les territoires. Pour elle, la plus grande difficulté du dialogue entre société civile et pouvoirs publics réside dans un manque de compréhension entre parties prenantes. Les organisations de la société civile, les entreprises où les autorités locales n'ont pas le même prisme d'analyse et pourtant, pour dialoguer, il faut parvenir à s'entendre et à se comprendre. Pour Cassilde Brenière, le véritable enjeu est d'arriver à trouver un langage commun pour avancer.



Haingonirina Randrianarivony, Directrice générale de l'ONG CITE

Le CITE est une ONG malgache dont la mission est de contribuer au développement durable du pays, via l'appui aux très petits entrepreneurs, acteurs économiques majoritaires du pays. Il compte 78 salariés, 14 antennes dans toute l'île. Le CITE leur propose des services d'information et d'accompagnement de proximité. L'objectif est de permettre aux populations de jouir de leurs ressources naturelles tout en les préservant, d'améliorer durablement leurs revenus pour qu'elles accèdent aux services de base et aux droits fondamentaux, dans la dignité humaine.



Après une formation scientifique en « Informatique de gestion » et un DEA en Relations Internationales spécialisé sur les ONG, Haingonirina travaille pendant 13 ans dans le secteur de la formation professionnelle continue. En 2008, elle intègre l'ONG CITE en tant

que Directrice du Département de la Formation et de l'Appui-conseil. Elle relève alors deux défis : d'une part, développer ce département en créant un package de services de développement de compétences adaptés aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux artisans et d'autre part, ouvrir de nouvelles antennes du CITE pour rendre ces services plus accessibles aux populations. « Les individus », leur bien-être, sont au centre de toutes les activités d'appui proposées et celles-ci doivent impacter positivement et directement sur chacun d'eux, sur leurs familles, leurs villages et leurs communes. Mais de nouveaux enjeux se révèlent très vite sur le terrain : la capacité des artisans à s'approprier pleinement ces problématiques et à participer activement aux politiques de développement de leurs filières d'activités. En effet, des milliers d'artisans s'investissent dans le design et la qualité mais leurs produits sont vite imités et les marchés leur échappent. Les bassins apicoles sont envahis par la varroase. Comment se faire entendre quand la majorité de ces acteurs sont informels, non structurés, quand il n'y a pas de cadres réglementaires ou de dispositifs auxquels se raccrocher ?

Le Programme SCP1 et 2 se présente et lui permet de s'attaquer à ce nouveau chantier. Dans le projet SERA, qu'elle pilote en partenariat avec le Gret, elle reste fidèle à la démarche ascendante qui a fait ses preuves : de l'individu au groupe, du local au régional. Cerner les intérêts des acteurs depuis la base, gérer les plateformes multi-acteurs à plusieurs échelles, accompagner les artisans dans la construction de leur voix collective et à nouer des alliances à chaque maillon stratégique de leurs filières, notamment avec les consommateurs. Les dialogues avec les autorités locales s'instaurent, avec des artisans qui discutent, proposent, négocient. Le cœur du processus d'accompagnement qu'elle a mis en marche. Le développement de compétences de tous les acteurs, à tous les niveaux, son équipe y comprise.

Sophie Largeau – Chef de projet démocratie participative Conseil général du Val-de-Marne

Sophie Largeau travaille au service du Conseil Général du Val-de-Marne depuis 7 ans. Son rôle est d'accompagner les services et secteurs du département dans la conception, la mise en place et l'analyse de dispositifs de concertation. Elle organise également des formations internes sur la méthodologie de la concertation et des actions de sensibilisation. Diplômée en géographie, aménagement du territoire et développement local, Sophie Largeau s'est toujours intéressée aux questions de concertation. Son parcours professionnel l'a amené à travailler sur ces questions à différentes échelles : locale au sein d'une association, communale et départementale. Pour Sophie Largeau, en France, la société civile est relativement légitime auprès des pouvoirs publics qui n'hésitent pas à la solliciter. Cependant elle se demande si la société civile est véritablement légitime par rapport aux personnes qu'elle est censée représenter. Elle garde en mémoire les questionnements des associations de personnes en situation de handicap mental dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de concertation impliquant dans un premier temps des personnes en situation de handicap mental en autoreprésentation. Des représentants de ces associations doutaient : « Les idées et remarques présentées par les personnes sont-elles similaires à ce que nous défendons ? ». Pour Sophie Largeau, il y a là un vrai défi ; comment recueillir et distinguer les points de vue et idées des OSC d'une part et des citoyens d'autre part ? Elle est également toujours étonnée des réactions post-dispositifs de concertation : les personnes se rendent compte qu'elles ont des idées. Selon elle, ces dispositifs non seulement enrichissent l'action publique mais font également prendre conscience aux citoyens de leurs capacités créatives individuelles et collectives.



Augustine Minkala – Directrice de la FEMAFARC

Après une formation agricole et une licence professionnelle de communication des organisations et relations publiques, Augustine a rejoint la Fédération des Ecoles et Maisons Familiales Rurales du Cameroun (FEMAFARC). Le réseau, officialisé depuis 2008, est constitué d'une quinzaine de maisons familiales rurales dont la moitié sont actives aujourd'hui. En l'intégrant, Augustine Minkala a pris conscience de la multitude d'enjeux liés à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes au Cameroun. Pour elle, la société civile a un rôle majeur à jouer pour revaloriser les métiers agricoles. Cette revalorisation est nécessaire si l'on souhaite dynamiser le pays et réduire le phénomène d'exode rural qui touche particulièrement les jeunes.



L'action de la FEMAFARC passe par un effort constant d'information et de sensibilisation auprès des populations, ainsi que par une démarche de plaidoyer auprès des autorités locales camerounaises, pour favoriser des politiques publiques en faveur des jeunes et de leur insertion dans le secteur agricole. Durant sa mission à la FEMAFARC, Augustine a été particulièrement marquée par l'organisation d'une rencontre sous-régionale qui a mobilisé de nombreux acteurs camerounais, tchadiens et centrafricains et notamment le ministre camerounais de l'agriculture. Cette rencontre a, pour elle, marqué un tournant dans l'action du réseau, car elle lui a permis une visibilité certaine auprès des autorités locales et la signature de contrats de partenariats avec d'autres organisations. Augustine Minkala souligne aussi que sans l'appui de l'UNMFREO et de SCP, le réseau n'aurait pas pu se structurer et atteindre la crédibilité qu'il a aujourd'hui. Ce projet a permis un renforcement de compétences indéniable des personnels du réseau, la rencontre et mise en commun de nombreuses organisations et institutions du secteur et surtout la volonté d'aller encore plus loin.

Houaria Djebbari – Présidente de l'association IMC NOUR, Algérie

Houaria Djebbari est présidente de l'association NOUR dont l'objectif est de favoriser la prise en charge des enfants IMC et IMOC à Oran en Algérie. Association officiellement créée en 2000, elle occupe le poste de présidente depuis 2008. Linguiste de formation, Houaria Djebbari a un parcours universitaire riche et une vie professionnelle variée : journaliste, enseignante en école d'ingénieur en sciences géodésiques puis chef de chaire en école d'ingénieur d'aéronautique. C'est la naissance de sa fille handicapée et l'absence totale de services publics de prise en charge de son enfant qui l'a poussée, avec d'autres, à créer cette association. Depuis sa retraite, en 2008, elle consacre son temps au milieu associatif. Pour Houaria Djebbari, une idée forte traverse la société civile algérienne depuis quelques années : les OSC et les pouvoirs publics ne peuvent travailler seuls et il est nécessaire de développer des ponts entre eux. Le dialogue ne sera pas le même selon les associations et les domaines mais il est nécessaire de bien délimiter les engagements de chacune des parties prenantes pour favoriser une meilleure reconnaissance des OSC comme acteurs sur le terrain. Parallèlement, Houaria Djebbari pense que pour échanger, grandir et construire des partenariats, on doit multiplier les espaces d'échanges, virtuels ou physiques. Elle considère le partenariat comme une relation humaine qui se choisit et se construit progressivement. Le partenariat ne doit pas exister uniquement dans le cadre d'un projet à durée déterminée. Elle se souvient d'ailleurs d'un partenariat bouclé rapidement avec une organisation française. Les



partenaires se demandaient pourquoi les membres de NOUR ne répondaient jamais au téléphone le vendredi. Cette organisation n'avait pas pris le temps de découvrir et comprendre les spécificités du contexte algérien et les rythmes de travail. Depuis lors, Houaria Djebbari met un point d'honneur à construire de vraies relations partenariales complémentaires et solides pour avancer.

Kalthoum Ben Jemàa, Chef de projet à l'UTSS

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) est présente sur le territoire tunisien depuis 1964 et œuvre pour la promotion sociale via, depuis 1992, des projets de développement local intégré.

Après des études d'ingénieur agronome et une expérience à la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, en tant que responsable de la formation des jeunes et des femmes, Kalthoum Ben Jemàa intègre l'UTSS en 2006. Convaincue par le grand professionnalisme, l'utilisation de méthodologies solides et la bonne intégration de l'UTSS sur le territoire, elle se retrouve chargée de la mise en place de diagnostics participatifs des besoins et de l'élaboration des requêtes de financement. Pour Kalthoum Ben Jemàa, s'investir dans une organisation solide comme l'UTSS prend encore plus de sens depuis la révolution tunisienne qui a entraîné l'augmentation du nombre d'OSC sur ce territoire. Cette multiplication a eu pour conséquence une certaine confusion dans les objectifs des structures et leur identification s'avère difficile. Elle pense que l'unification et la coopération entre OSC constitue un enjeu majeur pour la société civile tunisienne d'aujourd'hui.



En 2011, l'UTSS et trois autres structures issues de pays voisins, le Maroc, l'Algérie et l'Égypte, s'engagent avec BATIK international sur le projet GEPE « Genre et économie Pluri'elles » et elle devient chef de projet. De cette expérience, elle retient des impacts qui à ses yeux, ont permis un renforcement certain de l'UTSS : amélioration des connaissances sur le marché de l'emploi et de l'insertion professionnelle, notamment des femmes, qui jusqu'alors étaient très peu concernées par les actions de l'UTSS, mise en commun des pratiques et d'un processus de capitalisation avec les autres structures impliquées en France et au Maghreb. Au-delà de ces impacts sur l'UTSS, Kalthoum Ben Jemàa se souvient de l'organisation d'une formation sur la gestion des micro-entreprises à destination des femmes. Cette formation a tellement été sollicitée que des sessions supplémentaires ont dû être organisées. Ce qui l'a interpellé, c'est le fort soutien des maris qui insistaient pour que leurs épouses assistent à ces formations et bénéficient de l'accompagnement de l'UTSS. Ce succès la conforte dans la nécessité de s'engager sur cette thématique pour répondre aux besoins croissants d'insertion et d'émancipation des tunisiennes.

Valérie Huguenin – Chargée de mission à la Division du Partenariat avec les ONG (DPO) à l'Agence française de développement.

Géographe de formation, Valérie Huguenin est aujourd'hui et depuis 2009 chargée de mission à la Division du Partenariat avec les ONG (DPO) de l'AFD. Plus particulièrement en charge de la zone Maghreb et Sénégal, elle est également en charge de thématiques transversales relatives à l'éducation, à la structuration du milieu associatif mais aussi aux questions relatives à l'évaluation de projets. Avant d'intégrer l'AFD, elle était en poste au ministère des Affaires étrangères. Elle y a occupé plusieurs fonctions, notamment au département de l'action humanitaire, puis à la division des ONG. Ces longues années d'expérience lui ont permis d'explorer toutes



les zones géographiques et de nombreuses thématiques. Pourtant, la question transversale du dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics s'est rapidement imposée à elle. Elle suit notamment de très près les Programmes Concertés Pluri Acteurs développés en Algérie, en Europe de l'Est et au Maroc ainsi que des conventions programmes au cœur desquelles le dialogue entre société civile et pouvoirs publics constitue un véritable enjeu. Valérie Huguenin est persuadée que la société civile a un rôle crucial à jouer dans un système démocratique, quels que soient le pays et son contexte. La société civile doit jouer son rôle d'interpellation et de proposition. Du point de vue des bailleurs, elle insiste sur le fait que la société civile doit être organisée, légitime et représentative pour engager un dialogue constructif. Il lui paraît évident que la société civile doit dialoguer avec les pouvoirs publics. Pour elle, il est fondamental de savoir adapter et renouveler ce dialogue en fonction des transformations sociétales dans le monde. Elle garde en mémoire une multitude d'initiatives portées par des ONG telles qu'Handicap International, Aide et Action ou encore le Gret qui ont permis d'enclencher véritablement un dialogue entre société civile et pouvoirs publics. Elle se réjouit, qu'aujourd'hui, ces préoccupations soient au cœur de la plupart des interventions des OSC françaises. C'est le cas de la convention programme SCP qui, selon elle, est particulièrement pertinente et fait preuve d'une grande maturité dans l'évolution des pratiques.

Aboubacar Sylla - membre du conseil d'Administration et Trésorier de l'Inter collectivité de Kindia

Ingénieur agro-zootechnicien, n'ayant pas trouvé un emploi décent à la fin de ses études, Aboubacar Sylla fait un retour à la terre auprès de son père en 1990. Ses compétences théoriques et son travail d'agriculteur maraîcher l'ont également conduit à s'engager très vite dans les organisations paysannes guinéennes. Plus tard, il rejoint l'inter collectivité de Kindia dont il est aujourd'hui membre du conseil d'administration et trésorier. L'inter collectivité regroupe les dix communes que compte la Préfecture de Kindia et d'autres acteurs du développement évoluant sur le territoire. Ses diverses expériences associatives lui ont fait prendre conscience du rôle de la société civile guinéenne. Aujourd'hui, Aboubacar Sylla défend la devise « SEUL on va plus vite, ENSEMBLE on va plus loin ». Les enjeux sont forts, la société civile doit se mobiliser et s'associer pour pouvoir faciliter le dialogue et la concertation entre les acteurs du développement afin de peser sur la définition et la conduite des politiques publiques sur le territoire. Il est nécessaire de renforcer la solidarité entre les collectivités et les acteurs de leur territoire et stimuler ainsi la cohésion dans le développement de projets économiques, sociaux et environnementaux locaux. La mise en place de l'inter collectivité de Kindia a permis de nombreuses avancées. Aboubacar garde en mémoire le plaidoyer de l'inter collectivité auprès de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBK) qui, jusqu'en 2011, exploitait la bauxite du territoire minier de Kindia sans que celui-ci bénéficie des retombées de cette exploitation. La crédibilité et la légitimité de l'inter collectivité ont permis de mettre en place des espaces de concertation avec le pouvoir central autour de cette question.



Pour Aboubacar Sylla, le projet soutenu dans le cadre du programme Société Civile et Participation a permis à l'inter collectivité de stimuler, organiser et entretenir le dialogue sur plusieurs problématiques de développement de la localité, mais surtout de modifier les postures. Aujourd'hui, les membres de l'inter collectivité ne sont plus de simples « bénéficiaires » mais sont devenus de véritables acteurs qui organisent et participent aux différents projets, de l'analyse des besoins jusqu'à l'évaluation finale, en passant par la mise en œuvre.

Marc Noailly – Encadrant senior Région Rhône-Alpes

Agronome de formation, Marc Noailly s'est toujours intéressé aux problématiques liées au développement rural et à la coopération internationale. Après 37 ans d'expériences sur ces questions, dont 12 pour la Coopération française en Afrique subsaharienne et 25 au service de la Coopération Décentralisée au développement pour l'Afrique et la Méditerranée de la Région Rhône-Alpes, Marc Noailly est aujourd'hui encadrant senior. Tout au long de son parcours, il a tenté de conjuguer successivement, où en même temps, trois dimensions qui lui semblent complémentaires : le développement territorial, le développement rural et la coopération décentralisée. Il intègre les services de la région Rhône-Alpes en 1988, peu après la mise en place des premières coopérations régionales, notamment avec le Mali. Son parcours lui a permis d'avoir une vision complète de l'évolution de la coopération décentralisée à l'échelle régionale. Il est d'ailleurs devenu un fervent défenseur de ce niveau régional. Pour lui, cette échelle est très importante car elle offre une plus grande marge de manœuvre que l'échelle locale et, fort souvent, plus d'avancées concrètes que les relations bilatérales nationales. Marc Noailly entend la société civile comme un ensemble composite : associations de quartiers, ONG, collectivités, organisations paysannes, entreprises, collectivités locales et territoriales. Pour lui, l'enjeu est de ne pas chercher à l'homogénéiser, de ne pas chercher ni à la simplifier ni à l'encadrer, mais plutôt de comprendre et d'accepter cette complexité et de la « laisser vivre ». Laisser vivre la société civile est exactement ce qui a été fait lors d'un projet de la coopération décentralisée au Mali. Marc Noailly se souvient que des dispositifs de concertation et de dialogues normalisés avaient été pensés au Nord et lorsqu'ils ont été mis en place au Mali cela a entraîné des dialogues et échanges parfois tendus dans les rencontres qui pouvaient, de l'extérieur, paraître chaotiques, presque anarchiques. Pourtant, et bien que cette réaction ne fut pas celle imaginée, la concertation était en marche, le dispositif a connu un grand succès et a permis d'enclencher un débat démocratique. Pour lui, il s'agit vraiment de laisser faire les choses localement. Importer des dispositifs est intéressant et s'ils ne fonctionnent pas comme prévu initialement, cela ne constitue pas pour autant un échec. Aujourd'hui, Marc Noailly pense que les collectivités territoriales doivent être davantage considérées par la société civile et associées à la société civile. C'est l'enjeu majeur des prochaines années. On se concentre trop souvent sur les associations, les ONG, mais les collectivités ont, selon lui, un rôle important à jouer et ne doivent pas être oubliées.



Dominique-Cécile Varnat – Responsable solidarité internationale Fondation Abbé Pierre

Dominique-Cécile Varnat est aujourd'hui responsable Solidarité internationale à la Fondation Abbé Pierre. Elle qualifie la Fondation de bailleur de fonds engagé. La Fondation finance et cofinance des projets de type post-urgence ou de développement centrés sur les problématiques d'habitat dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations. Dominique-Cécile Varnat a toujours placé l'humain comme fil conducteur de sa vie professionnelle. Des études de lettres lui font intégrer le milieu de la culture qu'elle trouve alors trop peu accessible. Elle reprend une formation en travail social et devient directrice de centre social, puis de foyer de travailleurs migrants. Ces expériences l'ont, petit à petit, amené à se spécialiser sur la question du logement et du mal logement. C'est la raison pour laquelle elle intègre la Fondation Abbé Pierre, d'abord en tant que responsable nationale des boutiques de solidarité, puis en tant que chargée de mission solidarité



internationale à la suite du tremblement de terre en Algérie en 2003. Les valeurs de laïcité, de justice sociale et d'engagement citoyen sont autant de valeurs qui la poussent à rester. Pour Dominique-Cécile Varnat l'enjeu majeur auquel fait face la société civile est un enjeu de structuration. Les sociétés civiles doivent agir comme des acteurs organisés et il faut donc redoubler d'effort pour favoriser l'échange d'information et la sensibilisation. L'autonomisation des sociétés civiles doit être au cœur des préoccupations, car dans l'histoire du monde, ce sont toujours les peuples qui ont portés les grands changements sociétaux. Dominique-Cécile Varnat se souvient d'une petite histoire relative à la mise en place d'un projet pour favoriser l'habitat de femmes seules en Kabylie. Après de nombreuses négociations, le projet a fini par aboutir et le jour de la remise des clés, le maire, qui s'était finalement prononcé favorablement à ce projet, a fait un discours à la radio locale et a passé le micro à des femmes qui recevaient ces logements. L'une d'elles a saisi la parole et après avoir remercié tout le monde pour ce logement, elle a demandé si un mécène ou une fondation voulait bien l'aider à financer son dentier car, en tant que vieille femme seule, elle ne le pouvait pas. Pour Dominique-Cécile Varnat cette intervention représente une petite victoire dans l'expression et l'émancipation des femmes en Algérie. Elle pense que le programme Société Civile et Participation est un programme pertinent et intelligent, notamment parce qu'il insiste sur la formation, l'information et la structuration. Cependant, pour elle, il faut aller plus loin en donnant plus de voix à nos partenaires qui doivent nous orienter sur leurs besoins.

Jean-Eudes Beuret – Consultant et professeur à Agrocampus Ouest

Enseignant chercheur à Agrocampus Ouest, spécialiste et auteur de plusieurs ouvrages sur la concertation, Jean-Eudes Beuret est actuellement en disponibilité et partage son temps entre la recherche sur des questions de concertation et de participation d'une part et des interventions comme consultant en appui à des acteurs de la coopération d'autre part. Après une formation en agronomie, il s'engage comme agent de développement en coopération pendant 5 ans au sein d'ONG, puis auprès de la coopération suisse. Ses expériences de terrain le poussent, dans le cadre d'un doctorat d'économie, à s'intéresser à l'économie des institutions et notamment à la construction d'accords et de règles par la concertation. Ces mêmes thématiques le conduiront ensuite à se pencher sur les questions relatives à la participation des citoyens aux choix publics et à des initiatives d'intérêt général. Jean Eudes Beuret distingue notamment deux enjeux majeurs pour les sociétés civiles dans le monde. Tout d'abord la structuration de sociétés civiles souvent éclatées et ensuite un enjeu de légitimité : les OSC doivent réellement être une émanation de la société et non pas de nouveaux courtiers intermédiaires entre les citoyens et les pouvoirs publics. Signe d'une demande de renforcement tant aux plans citoyens et politiques, qu'économique des acteurs de base des sociétés civiles, il garde en mémoire l'intervention d'un responsable d'une organisation paysanne au Rwanda lors d'une réunion entre des OP et des ONG, 6 mois avant le génocide : « vous nous apprenez à élever des poules, mais qui nous apprendra à chasser le loup et l'épervier ? ». Pour Jean Eudes Beuret, le programme Société Civile et Participation est une démarche intéressante qu'il faut poursuivre en approfondissant la question du comment faire, repérer l'innovation où elle se fait, c'est-à-dire principalement sur le terrain et favoriser les échanges Sud-Sud.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Catherine Garreta	Directrice des Relations Extérieures et des Partenariats Agence Française de Développement
Régis Koetschet	Chef de la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères
Ivan Crouzel	Directeur adjoint de l'IRG
Jean-Louis Vielajus	Délégué général du CFSI

Animateur principal : **Marc Levy** – Directeur scientifique du Gret

MATINÉE

INTRODUCTION

Présentation des résultats du processus de capitalisation. Enjeux et perspectives de la démocratie représentative et participative.

Elisabeth Dau	Responsable de programme IRG
Loïc Blondiaux	Professeur des Universités à Paris 1 Panthéon Sorbonne, chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Sciences Politiques de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)

TABLE RONDE N°1 : PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX POLITIQUES PUBLIQUES : QUELS ENJEUX ET RESULTATS ?

Ladji Niangane	Membre fondateur de l'EMDK (partenaire du GRDR), leader de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de la Région de Kayes (Mali) et ancien Maire de Somankidy
Cassilde Brénière	Responsable de la division Eau et assainissement à la Direction des Opérations de l'AFD

Animateur : **Youssef Cissé** – Consultant et membre du comité de pilotage du programme SCP

APRÈS MIDI : COMPLÉMENTARITÉS ET SOLIDARITÉS ISSUES DU DIALOGUE ENTRE SOCIÉTÉ CIVILE ET POUVOIRS PUBLICS

ATELIER 1 : QUELLE COMPLÉMENTARITÉ POUR BÂTIR UN DIALOGUE PLURI-ACTEURS CENTRÉ SUR DES POLITIQUES SECTORIELLES ?

Animation : **Delphine Arnould** – CFSI

Rapporteur : **Elisabeth Dau** - IRG

Interventions

Haingonirina Randrianarivony Directrice du CITE

Les complémentarités au bénéfice de la protection du statut de l'artisan à Madagascar, l'exemple de la filière miel

Sophie Largeau

Chef de projet démocratie participative au Conseil
général du Val de Marne

Une complémentarité utile aux politiques publiques locales

ATELIER 2 : QUELLES MODALITÉS DE CONSTRUCTION DE DIALOGUES ?

Animation : **Agnès Belaïd** – CFSI

Rapporteur : **Isabelle Duquesne** - CFSI

Interventions

Augustine Minkala Directrice de FEMAFARC

Les modalités de construction d'un dialogue pluri-acteurs initié par les pouvoirs publics sur les politiques de formation professionnelle des jeunes ruraux au Cameroun

Houaria Djebbari

Présidente de l'association IMC NOUR, ex-membre élue du
comité de pilotage du PCPA Algérie – Jousour

Les modalités de construction d'un dialogue ascendant avec les pouvoirs publics.

ATELIER 3 : QUEL APPUI ET ACCOMPAGNEMENT ENTRE PARTENAIRES ?

Animation : **Ivan Crouzel** – IRG

Rapporteur : **Mathilde Bonnard** - CFSI

Interventions

Kalthoum Ben Jemàa

Chef de projets de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale
(UTSS)

Les enseignements collectifs pour repenser la relation partenariale

Valérie Huguenin

Représentante de l'AFD/Division du Partenariat ONG

Evolution des mécanismes d'appui au renforcement des sociétés civiles

TABLE RONDE N°2

Animation : **Jean-Eudes Beuret** - Consultant et professeur à Agrocampus Ouest

Interventions

Aboubacar Sylla Délégué des organisations paysannes de Kindia au collège société civile de l'inter-collectivité de Kindia et membre du Bureau de l'inter-collectivité

Une solidarité de territoire à territoire : l'exemple de la Loire-Atlantique et de la sous-préfecture de Kindia.

Marc Trouyet Sous-directeur de la gouvernance démocratique à la Direction du développement et des biens publics mondiaux - Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Ministère des Affaires étrangères.

Comment repenser l'appui aux processus de dialogues : contraintes et perspectives.

Marc Noailly Conseil Régional Rhône-Alpes - Politique régionale et internationale en Rhône-Alpes

Une dimension participative fondée sur les complémentarités et la solidarité entre acteurs et territoires.

Dominique Cécile Varnat Responsable Solidarité internationale - Fondation Abbé Pierre.

Solidarité nationale et internationale, quelles articulations ?

CLOTURE

Jean-Marc Châtaigner Directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères

Ivan Crouzel Directeur adjoint de l'IRG

Yves Le Bars Président du CFSI



COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

32, rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

